

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 27 JANVIER 2006 (matin)**

PROCES-VERBAL

BUDGET PRIMITIF 2006



Sont absents ou représentés :

M. BLANCHI (pouvoir à Mme GIUDICELLI)

Pr GILLY (pouvoir à M. VESTRI)

Dr MORANI (pouvoir à M. GUMIEL)

L'an deux mille six, le vingt sept janvier, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée au budget primitif 2006.

La séance est ouverte à 8 h 55, sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

M. Le Président.- Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose de procéder, en l'absence ou retard de M. TABAROT, à la désignation de M. Eric PAUGET en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

M. PAUGET procède à l'appel nominal.

M. PAUGET.- L'appel est fait, M. le Président, et le quorum est atteint.

M. Le Président.- Je vous remercie.

En préambule à cette séance, permettez-moi de saluer l'élection de Jean-Pierre STEVE en qualité de maire de Clans où il remplace James DAUPHINE qui a dû renoncer à son mandat pour des raisons de santé.

Je voudrais souhaiter ensuite la bienvenue à deux hauts fonctionnaires qui ont rejoint les Alpes-Maritimes récemment : M. Michel LE CLAINCHE, trésorier payeur général des Alpes-Maritimes, et M. Pierre-Marie BOURNIQUEL, directeur départemental de la sécurité publique. A chacun, j'adresse mes vœux de pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Par ailleurs, je voudrais saluer les personnalités distinguées par une nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et dans l'Ordre national du Mérite :

- M. Bernard MACCARIO, inspecteur d'académie, ainsi que notre ancien collègue Jacques DOZOL qui a longtemps exercé ici même la fonction de rapporteur du budget,

Tous deux nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

- M. Jean-Pierre ISSAUTIER, maire de Saint-Dalmas-le-Selvage,
- M. Jacques TUTTICCI, maire de Tournefort,
- M. André ROUMAGNAC, maire de Roquestéron,

Tous trois nommés chevaliers dans l'Ordre national du Mérite.

Conformément à l'article 44 du règlement intérieur, tout conseiller général peut déposer une proposition ou un vœu touchant à des affaires du Département autres que celles dont le conseil général est saisi.

Je vous rappelle qu'après instruction, ces propositions ou vœux sont discutés en fin de séance publique et soumis, à la condition expresse que leur auteur soit présent, à la décision de l'assemblée pour être transformés, en cas de vote favorable, en motion.

Je passe maintenant à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2005. Y a-t-il des interventions ?

M. VICTOR.- Une modification, parce que la façon dont un passage est rapporté peut dénaturer ce qui a été dit. Il s'agit de la page 29, dans le premier paragraphe en haut de page. Je lis les modifications à apporter :

« Pouvant au regard **des textes** » et non pas « des faits ». Et, à la ligne au-dessous : « notamment entre fédérations », il est écrit « ou activités en difficulté », non, c'est « entre fédérations **affinitaires et délégataires** ».

M. Le Président.- Très bien. Ce sera enregistré.

M. CUTURELLO.- Une remarque. Je vous avais indiqué, lors de la précédente séance, que nous aurions souhaité avoir le procès-verbal avant la séance pour pouvoir le lire, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui, puisque nous l'avons eu sur le bureau en arrivant.

En le feuilletant, une petite modification de droit d'auteur sur un mot d'humour, en page 42 : « M. KNECHT n'ayant pas de portable, Fidel Castro n'a pas pu lui téléphoner, donc c'était mon numéro ».

M. Le Président.- Entendu. Vous en avez donc un maintenant, nous le savons désormais, merci pour cette information qui nous est précieuse. Que vous ayez une ligne directe avec Castro est formidable ! C'est enregistré, c'est modifié.

Sous ces réserves, je vous précise que vous avez bien eu le procès-verbal hier et pas ce matin. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le procès-verbal est donc adopté.

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter pour la troisième fois le budget primitif du conseil général. Je me livre cette année à cet exercice avec encore plus de satisfaction et d'enthousiasme. Je veux vous dire combien je suis fier de présider aux destinées de cette belle et grande maison départementale, aujourd'hui encore plus que jamais. Parce que notre territoire est exceptionnel, plus qu'ailleurs nous avons le devoir de le servir avec honneur, responsabilité et dignité. C'est je crois ce que nous faisons ici. Si nous pouvons aujourd'hui présenter un budget qui se veut porteur de souffle, de dynamisme, d'espoir, catalyseur des énergies, fédérateur des talents, mobilisateur des compétences, c'est parce que nous avons su depuis 2003, donner au conseil général des structures de fonctionnement rénovées et modernisées. Si nous avons pu avancer aussi vite dans autant de domaines, c'est d'abord parce que la majorité départementale a exprimé en toutes circonstances son unité, sa cohésion et sa solidarité. Je n'oublierai pas non plus l'opposition qui, tout en jouant son rôle, s'est inscrite dans un débat républicain qui a presque toujours privilégié l'intérêt général sur les intérêts partisans.

Deux chiffres pour moi sont à rapprocher en ce début de séance sur lesquels j'attire votre attention : 97 % des délibérations ont été approuvées à l'unanimité depuis 2003. Deuxième chiffre : 73 % des habitants des Alpes-Maritimes se disent satisfaits de l'action du conseil général, selon une enquête SOFRES réalisée au mois de décembre dernier. 73 % se trouvent satisfaits de l'action qui est la vôtre et du travail que nous faisons en commun et j'y associe, en tout cas pour 97 %, tous ceux qui ont contribué à ces 73 %.

Ces deux chiffres ne peuvent être dissociés, ils nous invitent à poursuivre sur le chemin de l'action, du pragmatisme et du mouvement.

Ayons à l'esprit, au moment où nous allons nous prononcer sur le contenu de ce budget, le fossé qui s'est creusé entre la classe politique et les citoyens. Si ce fossé est ici moins profond qu'ailleurs, c'est sans doute parce que nous avons souhaité privilégier aux grands débats idéologiques, aux grandes promesses illusoires, aux grandes envolées démagogiques, la proximité, l'action et la vérité.

Toutes les mesures qui sont contenues dans la rigidité comptable de ce budget visent à atteindre ces objectifs. Le budget 2004 a été celui des fondations. Le budget 2005, celui de la rénovation. Le budget 2006 sera celui de l'action. Un budget d'action qui se résume en un seul chiffre : 400 M€ d'investissement, record absolu, record historique, plus 18,5 % par rapport à 2005, plus 40 % par rapport à 2003. Entre 2003 et aujourd'hui, le conseil général des Alpes-Maritimes aura augmenté son budget d'investissement de 40 % : nous serons passés de près de 270 M€ à 400 M€. J'invite chacune et chacun d'entre vous à méditer sur ce chiffre.

Ces chiffres soulignent la place qu'occupe désormais la collectivité départementale dans le paysage institutionnel, départemental voire national. Ce chiffre symbolise aussi le rôle moteur qu'exerce le conseil général au service de l'économie départementale.

Je voudrais simplement et modestement, aujourd'hui, vous faire partager ma satisfaction d'avoir pu atteindre ce niveau d'investissement qui constitue le meilleur indicateur du dynamisme de nos services et de l'efficacité de nos procédures. D'ailleurs, je fais remarquer ce résultat à cette occasion à ceux qui, chaque année, nous disent « vous affichez un montant trop ambitieux en matière d'investissement, vous n'aurez pas la capacité à réaliser ». Or, nous avons affiché entre le budget primitif et les deux décisions modificatives en 2005, près de 330 M€ d'investissement, et nous en aurons réalisé près de 320. Cela démontre en tout cas que la modernisation que nous avons

apportée et la réorganisation que nous avons opérée à l'intérieur de notre administration nous ont permis de respecter nos engagements politiques.

Ce n'est pas tout de dire lors d'un budget primitif, que l'on affiche 280 M€, puis 330 M€, puis aujourd'hui 400 M€ d'investissement. Bien évidemment, il y a trois ans, le doute était permis. L'est-il encore aujourd'hui ? nous avons fait la démonstration systématique de notre capacité à exécuter ces investissements et permettez-moi, en votre nom à chacune et à chacun d'entre vous, de rendre hommage à notre administration, autour du préfet Pierre Bayle, car, bien évidemment, là où nous faisons les choix politiques, il faut que derrière la machine suive et soit capable de les mettre en œuvre. Et, si nous réussissons à exécuter dans de telles proportions nos engagements politiques, c'est que nous avons derrière nous une administration de grande qualité. Aussi je veux lui en rendre hommage.

Ce résultat m'offre aussi l'opportunité de constater d'où nous venons, de mesurer où nous nous trouvons et surtout de définir où nous souhaitons aller.

D'abord, d'où venons-nous ? Je vous invite à un bref retour en arrière.

Où étions-nous il y a seulement trois ans ? Au plan national, un grand débat s'annonçait. J'ai entendu les chuchotements et les mauvais esprits dans la salle. Je dis bien : au plan national. Ne souriez pas parce que j'entends tout ici. Vous pouvez parler dans le creux de l'oreille de qui que ce soit, l'architecte qui a conçu cette salle est extraordinaire, la moindre chose dite au creux de l'oreille revient jusqu'à celle du président. C'est formidable et c'est la raison pour laquelle, au moment où nous devons refaire cette salle, je réfléchis. Ce système est tellement efficace pour moi que je ne voudrais surtout pas remettre en cause ce grand principe qui m'est très utile pour le déroulement de nos séances !

Donc, je dis bien : au plan national, et cela s'adresse à chacune et à chacun d'entre vous, lorsque vous avez été candidats pour porter ce mandat de conseiller général qui est un des mandats les plus nobles de la république, c'est parce que vous avez voulu porter cette écharpe, parce qu'au fond de vous-mêmes vous vous êtes dit : si je revendique devant le corps électoral de pouvoir le représenter au cœur de l'assemblée départementale, je considère que cette assemblée, dans le paysage national, a encore quelque chose à apporter.

Il y a trois ans de cela, quel est celui d'entre vous qui portait cette écharpe ou espérait porter ce mandat, en songeant : est-ce un mandat d'avenir, est-ce que les conseils généraux existeront encore dans cinq, six ans, dix ans ? Alors que tous les débats dans notre pays, dans toutes les assemblées, démontraient que le poids de la démocratie locale allait s'appuyer sur les exécutifs régionaux et sur les assemblées régionales d'un côté, et sur les grandes intercommunalités naissantes de l'autre. Trois ans plus tard, le gouvernement a proposé au parlement d'autres choix et nous savons désormais que la grande collectivité de proximité, de cohésion territoriale au moins pour les trente ans à venir dans le paysage institutionnel français est le département. Le budget que nous présentons cette année, qui est le premier budget du conseil général des Alpes-Maritimes de l'acte II de la décentralisation, est là pour le démontrer. Qui pourrait s'en plaindre ici ?

A moins que l'un d'entre vous n'ait envie de me dire à cette occasion : vous savez, j'ai voulu être conseiller général, mais surtout pas pour pouvoir exercer des responsabilités dans une collectivité représentative et importante. Dans ce cas, il lui faudra l'expliquer à ses électeurs. Aujourd'hui, la démonstration est faite : le paysage institutionnel français a évolué de telle sorte qu'être conseiller général représente quelque chose de très important, et ce devrait être un honneur

pour chacune et chacun d'entre vous que le gouvernement ait fait ce choix d'organisation territoriale, et l'ait proposé au parlement, qui l'a adopté.

Incontestablement, cette année 2006 marque une étape décisive dans la construction du nouvel édifice départemental que nous avons souhaité dessiner. Depuis que j'ai dit cela, plus personne ne parle à l'oreille de l'autre ! L'acte II de la décentralisation entrera en effet pleinement en vigueur cette année : transfert des routes nationales, transfert de la gestion des TOS depuis le 1^{er} janvier. Nous avons souhaité, ici plus qu'ailleurs, récupérer ces deux domaines majeurs qui complètent de façon parfaitement cohérente l'action des conseils généraux. Nos effectifs atteindront, du fait de ces transferts, 4 400 agents fin 2006. Ce qui signifie, quel que soit votre mode d'expression dans quelques instants, que vous vous exprimerez au nom d'une collectivité qui doit veiller au bien-être et à la performance de ces 4 400 agents. Par conséquent, que chacun prenne les précautions nécessaires.

Désormais, nous disposons d'une responsabilité totale sur le réseau routier. Nous échapperons ainsi à certaines absurdités kafkaïennes : par exemple le chasse-neige de la DDE qui, empruntant une route départementale devait lever son étrave, ou encore l'interdiction faite à nos agents de travailler sur les routes nationales. Les services du Département, mieux équipés en matière de déneigement, ne pouvaient pas intervenir sur une autoroute ou une route nationale enneigées. De plus, avec ce que nous annonce la météo aujourd'hui, et l'organisation qui est la nôtre depuis le 1^{er} janvier, je prends le risque de vous dire : faisons le bilan demain, mais dans tous les cas ce sera notre première grande épreuve de mise en réseau des routes nationales et des routes départementales. Pour la première fois, nous ne serons pas confrontés à cette situation. Cette séparation artificielle ne pouvait être comprise par le contribuable car, qu'il soit local ou national, l'impôt est toujours prélevé dans la même poche.

Quelle absurdité aussi d'avoir la responsabilité de l'entretien des collèges alors que les personnels en charge de ce même entretien n'étaient pas placés sous notre autorité. Une loi de bon sens a rétabli une certaine logique. Contester cette logique revient à privilégier la polémique stérile au débat constructif. Au bon sens, nous avons souhaité ajouter la justice et l'équité puisque ces transferts, n'en déplaise encore à certains esprits chagrins, se sont effectués à l'euro/euro. Désormais, alors que nos conventions ont toutes été signées ou sur le point de l'être, la démonstration est faite de ce que j'affirme depuis le début dans notre négociation avec l'Etat, à savoir que tout sera fait à l'euro/euro, que ce soit en termes de moyens humains, matériels ou financiers.

Bien sûr, on m'objectera que, dans ces domaines, les actions engagées par le conseil général en 2006 seront plus importantes que celles engagées par l'Etat et qu'elles coûteront donc plus cher. Vous savez, je suis un homme de vérité, de transparence et d'action. Qu'est-ce que la vérité pour moi ? C'est de rappeler, d'une part, que nous avons voulu la décentralisation des routes. D'autre part, elle se fera à l'euro près. C'est la réalité. Pour ceux qui disaient que cela coûterait plus cher, aujourd'hui la démonstration est faite que c'est faux.

Maintenant, la vérité m'amène à vous dire aussi que ce n'est pas complètement faux. Parce que j'ai décidé que cela nous coûterait plus cher. J'ai décidé, nous avons décidé ou peut être nous déciderons, puisqu'il vous appartiendra de voter tout à l'heure, que cela nous coûtera plus cher dans quelques instants, parce que nous allons en faire plus que lui. Certains voulaient continuer à suivre l'Etat. Bien sûr, nous le pourrions et cela nous coûterait rien de plus. On nous transfère à l'euro/euro et on dit : programme de l'Etat, programme du conseil général identique. Cependant vient le moment où il s'agit quand même de se prononcer. Je vais vous proposer d'en faire plus que l'Etat, et de dire si oui ou non nous voulons faire plus que lui. Par exemple, depuis des années je demande

à ce que l'on mette un mur de béton sur la nationale 202, comme nous l'avons fait sur la pénétrante du Paillon, lorsqu'il y avait tant de morts, tant de voitures qui se télescopiaient en montant et en descendant. Le président GINESY l'a fait réaliser, et nous n'avons plus eu un mort depuis sur la pénétrante du Paillon. Voici des années que je demande à l'Etat d'entreprendre la même chose sur la nationale 202 où nous avons enregistré tant de morts, tant de blessés irréversibles. L'Etat n'a jamais exécuté ce mur, arguant que dans le budget qui lui était accordé, il n'en n'avait pas les moyens. Eh bien, cette année, nous le ferons et cela coûtera plus cher. Si nous nous tenons aux réalisations de l'Etat la 202 restera comme elle est. Si nous décidons en revanche qu'il n'y aura plus de morts sur la 202, je vous proposerai de voter un budget plus important. A ce moment là chacun devra prendre ses responsabilités : accepter qu'on en fasse plus que l'Etat, ou continuer à agir comme l'Etat pour que cela ne coûte rien de plus. Mais il faudra aussi aller voir les familles et continuer à leur annoncer qu'elles ont perdu un être proche ou un être cher.

C'est ce choix que je propose au conseil général. Non seulement nous ne le contestons pas mais nous le revendiquons. La décentralisation nous exonère d'une tutelle, elle nous autorise une liberté de choix, elle nous permet de fixer nos priorités. Alors oui, nous utiliserons pleinement cette liberté nouvelle. Nous recevrons en investissement 40 M€ de recettes nouvelles pour les routes nationales et nous investirons 54 M€. Nous avons le choix entre recevoir 40 M€, c'est-à-dire ce qu'aurait reçu la DDE cette année et, comme eux, réinvestir 40 M€ ; ou, au contraire, recevoir 40 M€ et investir 54 M€, soit 14 M€ de plus que ce qu'aurait réalisé l'Etat en 2006. Ces 14 M€ de différence sont la marque du caractère prioritaire que nous accordons à l'amélioration du réseau routier national, désormais départemental, trop longtemps délaissé par l'Etat, qu'il soit de gauche ou de droite.

Quant aux TOS, là aussi nous adapterons les effectifs aux besoins, dans l'équité et la transparence.

Sur ces bases, quel département voulons-nous construire, quelle politique de solidarité voulons-nous appliquer ? C'est à ces questions que répond ce budget avec transparence, sincérité et rigueur. Je l'ai dit, c'est un budget d'action : action pour les Alpes-Maritimes, action pour l'emploi, action pour la qualité de vie, action contre les détresses. Un budget qui est bâti sans augmentation de la fiscalité. Nous nous y étions engagés, nous l'avons fait. Nous avons dit ce que nous ferions, nous faisons ce que nous avons dit. La vérité, toujours la vérité.

Pour moi, ce choix de fiscalité zéro est essentiel. Nous revendiquons ce choix fiscal volontariste comme celui sur le niveau record d'investissement. En couplant ces deux décisions, nous offrons un formidable moteur à l'économie départementale et nous donnons les moyens d'inverser le cours d'un lent déclin. Pour nous, l'investissement n'est pas bien sûr une fin en soi, il ne s'agit pas de construire une route, une gendarmerie, un collège, une université, une piste cyclable pour le plaisir de bâtir mais, plus simplement, pour offrir à nos concitoyens les services qu'ils sont en droit d'attendre dans un environnement préservé. Cette dimension humaine est primordiale, elle nous invite aussi à poursuivre sans relâche notre mission de lutte contre les détresses.

Le budget social, cette année, atteint lui aussi un point culminant : 485 M€ sont consacrés aux actions de solidarité et de santé, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2005.

Fiscalité zéro, investissement record, main tendue à ceux qui souffrent : tels sont les piliers porteurs de ce budget. Je ne vous cacherai pas que cette équation budgétaire n'a pas été pour autant facile à résoudre. Les contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités locales sont fortes et souvent liées à des décisions gouvernementales prises entre 1997 et 2002 : augmentation de la masse salariale, passage aux 35 heures, augmentation de la contribution. Mais ce sont des

contraintes pour les collectivités. J'essaie d'additionner les contraintes. Cela a un coût. Forcément, il faut que cela sorte d'une ligne budgétaire. Ce que nous mettons dans l'augmentation de la masse salariale, nous pourrions ne pas le mettre dans l'investissement. Cette équation est difficile et j'essaie d'expliquer pourquoi elle l'est. Cependant malgré sa difficulté, nous l'avons réussie.

Augmentation de la contribution du SDIS qui passe de 52 M€ à 63 M€ du fait de la mise en œuvre de la départementalisation. Augmentation nouvelle de l'APA de 13 %, avec 99 M€ pour 18 000 bénéficiaires.

Alors comment, dans ce contexte, parvenir à ne pas alourdir la fiscalité et accroître l'investissement ?

La réponse est claire. Je m'étais engagé l'année dernière, après l'audit KLOPFER, M. KNECHT, vous vous en rappelez, un grand moment que celui-là : le président du conseil général qui commande un audit et son opposition qui en fait la lecture. Il y a des moments qu'il faut savourer et ne pas oublier.

Je m'étais donc engagé l'année dernière, après l'audit KLOPFER, à exécuter un budget vérité. L'année dernière, à la même époque, je vous faisais part de mon choix, et vous savez, il est difficile pour un président de dire qu'il affiche un budget primitif en augmentation telle qu'il n'y aura plus rien à la DM1 et à la DM2. Bien évidemment, l'opposition comme les médias qui ont retracé les choses à l'époque, ont dit : on peut en douter quand on fait le parallèle entre l'affichage des dix années précédentes et ce budget. Je ne veux plus qu'on fasse croire à des choses au BP et qu'ensuite on réaménage sur la DM1 et la DM2. Je veux qu'on ait pour l'année toute la lecture, rien que la lecture dès le BP. Beaucoup en doutaient ; la démonstration a été faite au cours de l'exécution du budget 2005 que celui-ci était un vrai budget vérité. Maintenant, il est beaucoup plus facile pour moi de vous présenter un budget cette année parce que nous avons mis les compteurs à zéro, nous sommes tranquilles, et nous pouvons effectivement comparer le budget 2006 par rapport au budget 2005, parce que celui-là est vraiment comparable. On peut donc lui faire des reproches, lui trouver des satisfecit, mais en tout cas il est possible désormais de faire de vrais comparatifs entre deux budgets vérité et d'avoir une vraie lecture en sachant qu'en cours de route il n'y aura pas de modification ni de changement de ligne de conduite.

Nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement. Ainsi, nous pouvons afficher pour 2006 des dépenses d'administration générale en baisse de 0,44 %. Là aussi, on disait : la décentralisation va faire exploser les dépenses. Regardez, acte II de la décentralisation : on baisse les dépenses d'administration générale de 0,44 %. Formidable !

Parallèlement, l'exécution du budget 2005 dont je peux d'ores et déjà vous dévoiler les grandes lignes a été très positive, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Ces chiffres méritent de l'attention : l'épargne brute se situe entre 160 et 170 M€, soit un montant supérieur de l'ordre de 50 M€ à l'estimation initiale inscrite au BP et aux DM.

Ce chiffre s'explique en grande partie par l'exceptionnel dynamisme des droits de mutation. Les droits de mutation ont enregistré en 2005 une progression de 40 M€ par rapport à 2004, ce qui est le signe d'un dynamisme fort de l'économie et de l'activité de notre département.

Ainsi en 2005, le recours à l'emprunt que nous avons estimé à 180 M€ ne s'est élevé finalement qu'à 135 M€. De ce fait, l'endettement du conseil général se maintient à un niveau extrêmement modéré, 260 M€ au 1^{er} janvier, et nous offre des marges d'action considérables.

Ces marges d'action, nous les utilisons pleinement en apportant des solutions concrètes à l'ensemble des problèmes dont souffre notre département. Nous les utilisons notamment au travers de l'application de nos grands plans pluriannuels 2004-2010 qui avanceront à un rythme soutenu en 2006.

Le contrat de plan départemental : en 2005, dix contrats ont été signés, engageant 248 M€ de subventions départementales, permettant de financer 184 projets. A ce jour, plus du tiers des crédits sont mobilisés : 65 M€ sont prévus pour l'aide aux communes en 2006.

Le plan sécurité : quinze brigades de gendarmerie, deux commissariats, une base d'hélicoptère pour la sécurité civile sont programmés dans ce cadre. Nous sommes à mi-chemin du plan : 19 M€ y sont affectés en 2006.

Le plan Collèges Avenir : un tiers du programme est en cours de livraison ou de réalisation pour 15 collèges neufs, 21 gymnases et la réhabilitation de 22 établissements. 50 M€ y sont affectés en 2006.

Le plan points noirs : 20 chantiers sont terminés ou en cours de réalisation, 65 sont en cours d'étude et vont démarrer cette année, sur un total de 110 chantiers. 347 M€ d'AP ont déjà été engagés.

Le plan Seniors 06 : nous mettrons bien sûr en œuvre cette année les prescriptions du schéma gérontologique que nous avons adopté fin 2005 et qui prévoit notamment la création de 2 200 lits supplémentaires en établissement.

Le schéma départemental de l'enfance : nous avons redressé en 2005 le fonctionnement du foyer de l'enfance grâce à une coopération particulièrement fructueuse avec les autorités judiciaires. Nous consoliderons ces résultats en 2006 au service de la protection de l'enfance.

Au-delà, j'extraierai de ce budget qui sera présenté en détail tout au long de cette séance, quelques mesures phares qui reflètent la volonté de répondre avec pragmatisme, rapidité et efficacité aux attentes de nos concitoyens.

L'ouverture de la maison départementale des personnes handicapées : dès le 2 janvier, 50 agents (25 transférés des services de l'Etat, 25 recrutés par le conseil général) se sont placés avec dévouement, énergie et enthousiasme au service des personnes handicapées de notre département. Le service qui est rendu prend enfin réellement en compte les besoins des personnes handicapées avec humilité, dignité et responsabilité. Jusqu'à présent, les délais d'instruction de la COTOREP s'élevaient en moyenne à dix-huit mois ; avec la maison départementale du handicap depuis le 1^{er} janvier, je m'engage à titre personnel, puisque j'en exerce la présidence de droit, à ce que les délais passent de dix-huit mois à deux mois.

La trémie de la Manda : l'avenant au contrat de plan que nous votons aujourd'hui, engageant les travaux de la trémie de la Manda pour 25 M€, permettra un accès direct à la zone industrielle de Carros par la nouvelle 6602 bis et libérera les milliers de véhicules qui, chaque matin, se trouvent prisonniers des bouchons à la Manda.

Les commissariats de Grasse et Nice : outre quinze gendarmeries, nous engageons cette année la réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale de deux commissariats, celui de Grasse dont le chantier va démarrer au début du deuxième trimestre et celui de Nice ouest dont nous avons annoncé le transfert de la maîtrise d'ouvrage par l'Etat il y a quelques jours de cela. J'attache une

importance particulière à ce commissariat de Nice ouest. Je l'ai souhaité, j'en ai formulé la demande auprès du ministre de l'Intérieur. Nous avons conclu en quelques semaines un formidable partenariat avec l'Etat sur ce dossier et, je le dis, le chantier de ce commissariat commencera début 2007. Il abritera – ce n'est pas un commissariat de quartier – 225 policiers pour sécuriser une partie importante de la ville de Nice.

La création d'un opérateur de logement : nous avons souhaité orienter notre action vers deux domaines majeurs en matière de logement, l'accession à la propriété et le logement pour actifs. Nous créons aujourd'hui une SEM départementale qui nous permettra en trois ans de construire 500 logements pour les actifs des Alpes-Maritimes.

L'installation du Cyberknife pour lutter contre le cancer : 6 M€ sont votés pour soutenir des projets innovants en matière de recherche et de soins. L'appel à projets que nous avons lancé constitue une première en France, il a été unanimement salué par les autorités médicales, le professeur Daniel BENCHIMOL, et le professeur David KHAYAT président de l'Institut national du cancer, qui était à mes côtés ici même pour le lancement de cet appel à projets. Je vous rappelle que c'est lui qui préside le comité de sélection des projets, une personnalité indépendante et incontestable. 800.000 € notamment sont consacrés à la dernière génération d'appareils de soins de lutte contre le cancer, et le Cyberknife, qui sera installé au centre Antoine LACASSAGNE, en fait partie.

L'aide à la production cinématographique : nous nous engageons dans une grande politique en faveur de la création cinématographique. Le cinéma est un secteur essentiel pour l'image du département. Il a fortement contribué à la renommée et à la promotion de la Côte d'Azur. En créant un fonds d'aide à la coproduction en partenariat avec le Centre national de la cinématographie, nous relançons aujourd'hui ce secteur clef pour notre économie.

Le tarif unique des transports à 1,30 € : 6,5 M€ seront consacrés au financement du nouveau tarif unique à 1,30 € qui remporte un formidable succès. La fréquentation de nos lignes, je veux vous le dire aujourd'hui, a explosé dès les trois premières semaines de janvier.

Le lancement de Team Côte d'Azur : 2006 verra Team Côte d'Azur qui a consacré l'alliance du conseil général avec la chambre de commerce et d'industrie au service de l'emploi, et trouvé son régime de croisière.

Cette année sera aussi celle de l'excellence à travers les pôles de compétitivité. Il est bien évident que, après avoir réussi dans mon ministère à faire valider six pôles de compétitivité sur les huit que compte la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour le seul département des Alpes-Maritimes, il me paraissait difficile que notre collectivité ne s'engage pas aux côtés de nos universitaires, de nos laboratoires de recherche publics et privés et de tous nos industriels tournés vers l'innovation. C'est aussi le choix volontariste que nous faisons.

Le plan Montagne Avenir : le conseil général, en mettant en place le programme Montagne Avenir, en étant l'acteur majeur des pôles d'excellence rurale, oriente résolument la montagne et la zone rurale vers l'avenir en faisant le choix de l'implantation d'activités durables, créatrices d'emplois, en complément de la politique de développement et de modernisation des stations de sports d'hiver. La création du syndicat mixte thermal de Berthemont en est le meilleur exemple.

D'ailleurs, après avoir aidé le gouvernement et apporté ma contribution pour que notre pays se dote d'une grande politique au service de l'innovation industrielle et de la recherche, je considère que la France qui gagne et qui bouge ne représente pas seulement les grands projets scientifiques et

industriels, mais aussi ces talents, cette intelligence, ces savoir-faire que l'on connaît dans la montagne et dans la ruralité de notre pays. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité proposer la mise en place de pôles d'excellence rurale dans un certain nombre de territoires qui ont des projets innovants en matière de tourisme, de culture, de patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine historique, ou naturel, ou aussi des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment tournées vers la démographie médicale. J'ai présenté avec Xavier BERTRAND, il y a quarante-huit heures, un nouveau projet en faveur de la santé dans le milieu rural pour favoriser l'implantation de nouveaux médecins, d'un certain nombre de professions libérales (infirmières, kinésithérapeutes, dentistes et autres) dans les milieux ruraux. C'est aussi cela que nous voulons apporter à la ruralité. Sans compter, dans notre plan énergies renouvelables, la filière bois, l'eau, le soleil que nous souhaitons exploiter au mieux. Nous avons des ressources que nous pouvons exploiter, que l'Etat pourra accompagner à travers les pôles d'excellence rurale, et je souhaite que le conseil général renforce ses politiques dans ce domaine.

Une technique révolutionnaire de traitement des déchets : nous créons cette année le syndicat mixte des déchets concernant la communauté de communes des Coteaux d'Azur, la vallée de la Tinée, la Vésubie, le Var et l'Estéron. Ce syndicat crée une véritable filière innovante, basée uniquement sur le tri sélectif.

Je voudrais enfin que cette année soit pour les Alpes-Maritimes placée sous le signe de la jeunesse. Le conseil général souhaite apporter à ceux qui vont bâtir le département de demain, les moyens et les conditions de la réussite. Plusieurs dispositions de ce budget sont résolument orientées vers la jeunesse :

- un effort sans précédent en faveur de l'éducation : 95 M€ ;
- la mise à disposition de la salle 700 du palais Nikaïa qui offrira au secteur associatif une vraie salle de concert tournée vers les musiques actuelles ;
- le développement des plans ski et voile ;
- la possibilité pour tout jeune ménage d'accéder à la propriété grâce à une prime de 8.000 € afin d'acquérir sa première résidence principale : 700 ménages ont été concernés par cette disposition en 2005, ils seront plus de 1 500 – c'est ainsi que nous l'avons programmé dans notre budget – en 2006 ;
- la création de l'université du 3^{ème} millénaire à Sophia Antipolis, avec la construction, pour 56 M€, du campus des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Ces actions innovantes viendront s'agréger à l'architecture de l'édifice départemental. Elles le feront avec le souci d'apporter à notre département et à ses habitants une meilleure qualité de vie. Elles le feront aussi avec une vision d'aménagement, refusant toute approche quantitative.

Cette vision, je m'efforce aussi de la défendre au plan national dans les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui, afin notamment d'assurer le développement et le désenclavement de notre département. Concernant le TGV, le 8 décembre dernier le conseil d'administration de RFF a entériné pour la première et dernière fois, puisque cette décision est définitive, la validation de la ligne Côte d'Azur du TGV ; pour le nouveau tunnel de Tende, c'est dans le courant de ce semestre que nous devons signer le traité liant la France et l'Italie sur le tunnel. Deux dossiers qui ont connu en 2005 des avancées spectaculaires.

Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes de ce budget que je vous invite à soutenir. Les défis que nous devons relever sont nombreux. Nous ne pouvons ignorer les difficultés de nos

concitoyens. C'est avec modestie que nous devons les affronter mais c'est aussi avec courage et détermination. Ici, nous avons choisi le courage de l'action, nous avons souhaité rejeter le confort de l'immobilisme. Nous avons voulu investir pleinement tous les champs d'action du conseil général.

Les chiffres de l'emploi, de la croissance, des créations d'entreprises de 2005 démontrent que ces efforts ont déjà porté leurs fruits et que notre mobilisation n'a pas été vaine. Le chômage a baissé ici plus qu'ailleurs ; moins 7,7 %. Moyenne nationale : moins 4,6 %. Le nombre d'emplois a augmenté de 1,1 %. Le chiffre d'affaires des entreprises a progressé de 3%. Le nombre de Rmistes a baissé de 1,6 % alors qu'il a augmenté de plus de 6 % sur la moyenne nationale. J'attire votre attention sur ce chiffre parce que c'est quand même symbolique en matière de détresse : moins 1,6 % de Rmistes dans les Alpes-Maritimes en 2005, plus 6 % en moyenne nationale.

Je ne vous dirai pas, mes chers collègues, que tous ces chiffres ne sont dus qu'à la politique de la majorité du conseil général. Non. Je pense que nous avons le devoir de rester modestes. Nous savons qu'il nous reste tant de tâches à accomplir, tant d'initiatives à prendre, tant de défis à relever, que face à tant de difficultés qui demeurent, nous devons aborder avec modestie les grandes échéances budgétaires à venir, comme les autres d'ailleurs.

Tout simplement, je veux vous exprimer personnellement, au terme de ces trois années, pour ce troisième exercice budgétaire dont j'ai décliné la hiérarchie, ma reconnaissance à chacune et à chacun d'entre vous, sur tous ces bancs d'ailleurs, pour avoir apporté d'une manière ou d'une autre, à un moment ou à un autre du débat, votre contribution. Je crois que la démocratie ici mieux qu'ailleurs a parfaitement respiré. Et puis, je veux témoigner aussi à ma majorité toute ma reconnaissance pour avoir été à chaque instant solidaire, unie. Je crois que nous avons fait ensemble réellement des choix courageux.

Je vous ai précisé et ne cesse de le répéter, que mon principe était d'abord la vérité. Je sais que certaines vérités font mal à entendre. Enfermés dans une espèce de conformisme, on se dit toujours qu'il vaut mieux ne pas les dire, et répéter à tout le monde : nous sommes les meilleurs, les plus beaux, les plus forts, tout va bien. Mais qui peut nous croire dans notre département si, chaque fois que nous tenons une séance du conseil général, nous affirmons : vous partez au travail le matin, vous circulez bien, vous respirez bien, vous n'avez pas de problèmes, en moins de quinze minutes vous allez de votre domicile à votre lieu de travail. Qui nous croirait si nous tenions ce langage ? Qui nous croirait si nous disions que la qualité de vie est bonne, que le taux de chômage va pour le mieux, que l'équilibre entre le littoral et la montagne est parfaitement assuré ? Personne. Je crois que nous avons à affirmer des vérités. Nous avons le devoir de faire un certain nombre de constats. Mais dans le même temps, et chacun de nous peut le reconnaître, nous avons la lucidité de regarder sans complaisance la situation d'où nous venons, celle où nous nous trouvons aujourd'hui, les progrès que nous avons faits mais aussi tous ceux qu'il nous reste à accomplir. Il faut que nous sachions démontrer que nous sommes aussi en permanence dans l'action. Je crois que ce budget vous prouve, quelle que soit l'appréciation que vous lui porterez dans quelques instants, que c'est un budget d'action, un budget qui a la volonté d'essayer de faire bouger les lignes, de faire avancer les choses.

Je ne peux pas affirmer aujourd'hui, en ce début du mois de janvier, que fin décembre 2006 nous constaterons notre réussite dans tous les domaines et sur toutes les lignes, mais je sais que nous avons la volonté d'essayer et de tout faire pour progresser encore. Nous avons eu de bons résultats en 2005, faisons le pari que nous allons améliorer encore ces résultats en 2006. Relevons ensemble ce défi et soyons dans l'action tout au long de cette année 2006 qui, comme je l'ai dit lors des vœux du conseil général il y a quelques jours de cela, devrait être pour la France l'année des

Alpes-Maritimes : 2006 = 06. En tout cas, merci pour la part que vous y prendrez et je suis convaincu que chacun de nos concitoyens, comme en témoignent aujourd'hui ces 73 % de satisfaits, vous sera encore un peu plus reconnaissant au terme de cette année 2006 (applaudissement).

Conformément à la conférence des présidents, j'ai des demandes de parole du groupe communiste, du groupe socialiste et vert, même si M. VINCIGUERRA n'est pas encore là. M. TUJAGUE, vous avez la parole.

M. TUJAGUE.- Le vote du budget s'inscrit tout naturellement dans la continuité des points de vue exprimés au cours du débat d'orientations budgétaires.

C'est l'expression, nous le savons bien, d'un choix politique de fond sur lequel, vous n'en serez pas étonnés, il existe de profondes divergences entre nous.

Mais c'est aussi le reflet de décisions portant sur des actions plus ponctuelles à propos desquelles notre participation constructive aux débats de cette assemblée nous conduit à exprimer des votes similaires à ceux de votre majorité, dans 97 % des cas paraît-il, en tout cas chaque fois que nous estimons les intérêts des populations pris en compte.

Vous avez pris l'habitude, M. le Président, de vous appuyer sur ces votes pour prétendre que nos différences sur la gestion des affaires départementales seraient mineures et, pourquoi pas, artificielles. Vous savez bien qu'il n'en est rien. Le vote de refus que nous exprimons sur le projet de budget soumis à notre appréciation en sera d'ailleurs l'expression claire et nette, justifiée par au moins trois raisons sur lesquelles je reviendrai.

Mais tandis que nous nous prononcerons contre le budget de votre majorité, pourquoi voudriez-vous que nous ne soyons pas favorables à la mise en œuvre d'un programme d'entretien des routes départementales conséquent, ou à la réalisation, il y a quelque temps, de la pénétrante du Paillon, alors que nous avons passé des années à réclamer de tels investissements, et souvent sans être entendus ?

Pourquoi de la même façon pourrions-nous être opposés à ce que notre assemblée, abandonnant enfin (depuis peu) l'idée que tous les déplacements doivent être assurés par la route, s'intéresse et s'investisse dans le développement des autres modes de transports, notamment le ferroviaire ?

J'ai en mémoire, quand, nouvel élu départemental - voici une dizaine d'années -, j'ai été frappé de constater que les plaidoyers de notre collègue Marius PAPI en faveur de ces solutions alternatives recevaient si peu d'échos favorables sur les bancs de votre majorité. Si aujourd'hui votre évolution en la matière nous réjouit, nous ne perdons pas de vue pour autant, alors que ce choix judicieux de la multimodalité est fait ici, que le gouvernement dont vous faites partie se prépare à accepter l'abandon par Réseau Ferré de France de 5 000 à 6 000 kms de voies ferrées et n'a pas à notre connaissance réagi à la suppression annoncée de 2 700 emplois par la SNCF, faisant suite aux 3 000 de l'année dernière. Pourtant, nous avons cru comprendre ce qui est bon pour les Alpes-Maritimes l'est aussi pour la France.

Comment, autre exemple, pourrions-nous ne pas être d'accord avec vous quand vous proposez, comme nous l'avons souvent fait avant vous, que la capacité d'accueil des collèges soit limitée à 700 élèves, ou encore que le tarif de transport soit ramené à 1,30 €, tarif de transport expérimenté dans le Paillon. A ce sujet, nous pensons, en toute modestie, avoir fait partie de ceux qui ont contribué à vous convaincre du bien-fondé de la mesure que nous avons prise.

Mais toutes ces décisions, pour importantes qu'elles soient, ne remettent pas en cause des choix fondamentaux, graves de conséquence à court et moyen terme pour notre département et ses habitants.

Vous nous aviez promis, il y a maintenant deux ans, une grande politique du logement.

Au fur et à mesure que le temps passe, nous avons le sentiment que vos ambitions en la matière s'amenuisent et que, sous couvert de logement pour actifs, vous tournez de plus en plus le dos au logement locatif social.

Pour nous, nous vous le reprecisons, compte tenu de la détresse que vivent toutes les familles à revenus modestes qui cherchent à se loger décemment en louant leur appartement car elles ne peuvent l'acheter (elles étaient presque 35 000 au 1^{er} décembre 2005), compte tenu du fait aussi, que plus de 60 % de la population des Alpes-Maritimes soit éligible aux conditions du logement social, il ne peut y avoir de politique dans ce domaine sans priorité donnée au logement social.

L'acquisition-réhabilitation par les communes, l'aide aux ménages pour l'achat de logement dans l'ancien, la lutte contre la vacance, la construction de logements pour l'accession à la propriété, l'amélioration de l'habitat rural, tout ceci, nous en sommes d'accord, mérite de faire partie d'une politique du logement, mais à condition et à condition seulement que le locatif social soit une priorité et qu'à ce titre une solution rapide et efficace soit aussi apportée au grave problème de gestion du parc locatif de l'OPAM.

Dans cet esprit, nous avons été favorables à la création d'un nouvel opérateur public de l'habitat qui dès sa création prendrait en charge la gestion des 6 000 logements hors CANCA et la responsabilité du logement social sur ce territoire.

Au lieu de cela, c'est une demi-mesure que vous nous proposez avec la reprise de la SEM de Saint-Laurent-du-Var, de ses 225 logements, l'acquisition de 35 autres et la construction projetée d'environ 150 logements par an (110 en 2006), mais en privilégiant manifestement l'accession à la propriété.

Les objectifs concernant l'OPAM, que vous sembliez pourtant partager, nous semblent renvoyés aux calendes grecques. On vous connaît plus pugnace et plus déterminé sur d'autres sujets.

Deuxième raison qui nous conduit à voter contre le budget présenté : la fiscalité départementale.

Vous faites depuis quelques temps de la fiscalité zéro votre cheval de bataille favori. Quelle est la réalité en la matière ?

La seule progression des bases d'imposition qui résulte pour l'essentiel de décisions parlementaires permet bon an mal an une progression de 2,8 à 3 % des recettes de la fiscalité directe, et ce malgré les exonérations appliquées notamment en matière de taxe professionnelle.

Convendez qu'on est assez loin du 0 % annoncé, et qu'on est bien plus haut que le taux de progression des revenus de la grande majorité des ménages.

La différence qui représente environ 10 M€ par an est évidemment supportée par les contribuables, et parmi ceux-ci principalement les ménages.

La fiscalité zéro masque en effet une évidence : la part des ménages dans l'effort fiscal n'a pas cessé de s'alourdir entre 2001 et 2005 non seulement en pourcentage puisqu'elle est passée de 70,5 % à 71,9 % des recettes fiscales départementales, mais aussi en valeur absolue ; + 25 M€ (si l'on compare 2005 et 2001) contre + 4 M€ pour les entreprises au titre de la taxe professionnelle dont le taux est jugé par le rapport du cabinet KLOPFER, que vous avez évoqué, anormalement bas, sans d'ailleurs que cette situation ait une influence positive sur l'emploi, le taux de chômage restant ici au-dessus de la moyenne nationale.

Voilà un domaine où il y a beaucoup à faire pour aller vers l'équité que vous prônez souvent.

Troisième raison enfin qui justifie notre vote : la façon dont « l'acte II » de la décentralisation est mis en œuvre, vous n'en serez pas surpris.

C'est certainement le plus important transfert de compétence sans transfert des ressources correspondantes qui ait jamais été opéré par l'Etat vers les collectivités territoriales et locales. Nous sommes bien loin de la compensation à l'euro près, du coût des compétences qu'il nous faut maintenant exercer en lieu et place de l'Etat.

La différence entre les charges que le conseil général aura à supporter et les ressources attribuées par l'Etat ne fera, au fil du temps, nous le savons, que se creuser. Au point que même dans un département aux fortes ressources comme le nôtre, qui peut en grande partie accompagner le désengagement de l'Etat, nous serons contraints à court terme, soit de limiter nos possibilités d'intervention dans nos domaines traditionnels de compétence, soit d'accroître la fiscalité. Et que dire des conséquences d'une telle décision pour des collectivités départementales ou régionales dont les recettes sont plus limitées.

C'est une France à plusieurs vitesses que votre gouvernement est en train d'instaurer en abandonnant dans les faits les notions de solidarité et de cohésion nationales.

Dès cet exercice, et bien que tous les transferts soient loin d'être réalisés, ces conséquences sont perceptibles dans le budget que vous nous présentez, que ce soit avec l'intégration encore très partielle des techniciens et ouvriers de service des collèges (TOS), avec la prise en charge du handicap dont l'Etat ne compensera que 7 M€ sur les 15 nécessaires, ou encore avec le transfert que vous avez appelé de vos vœux des routes nationales.

Pour ces dernières, vous avez donné les chiffres, qui sont significatifs. Pour 37 M€ de travaux réalisés par l'Etat sur ces routes en 2005, somme qui représentera le montant des ressources transférées, notre collectivité engagera 54 M€ en 2006.

Vous nous avez mentionné, et nous savions que vous le feriez, qu'il s'agit de faire plus et mieux. Certainement ! Mais ceci signifie que d'une part votre gouvernement était loin de consacrer aux routes nationales les moyens qui leur étaient nécessaires, que d'autre part ce déficit de 17 M€ ampute d'autant l'effort que nous aurions pu accomplir en direction des routes départementales notamment, même si l'effort actuellement consenti est important.

Ceci est tellement vrai que vous n'avez pu affecter au plan de résorption des points noirs les moyens nécessaires pour assurer le rythme d'investissement annoncé au moment du vote de ce plan,

les 15 M€ supplémentaires que nous allons voter pour les crédits routiers étant totalement absorbés par la compensation des charges non prises en compte par l'Etat.

Quant au transfert des personnels des collèges et de l'équipement, si son poids sur le budget 2006 reste faible dans la mesure où vous ne l'avez intégré que par une provision de 3,8 M€, il en sera tout autrement lors des deux prochains exercices au cours desquels il faudra bien prendre en compte les presque 800 techniciens et ouvriers de service des collèges, sans compter les 200 qui font défaut, ainsi que les 419 agents de la DDE, ce qui devrait représenter une charge nouvelle pour notre département de 25 à 30 M€.

Dans la même logique que la prise en charge des services abandonnés par l'Etat, vous accompagnez, avec la création des maisons du département, la fermeture programmée des services publics engagée par le gouvernement pour respecter les principes de concurrence édictés tant par l'Union européenne que par l'Organisation mondiale du commerce à travers l'accord général sur le commerce des services.

Au-delà de l'installation de services du département, qui nous paraît logique, ces maisons ne sont-elles pas en définitive destinées pour partie à se substituer aux frais du contribuable des Alpes-Maritimes aux services de la Poste, de la trésorerie, pourquoi pas demain d'EDF et d'autres services publics méthodiquement démantelés ?

Nous reviendrons en cours de session sur ces sujets et sur d'autres qui font l'objet de rapports et qui viennent eux aussi à l'appui de la position que je viens d'exprimer.

Merci.

M. Le Président.- Pour le groupe socialiste, M. KNECHT peut être ?

M. KNECHT.- M. le Président, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, notre assemblée examine le budget 2006 au début de l'année 2006. La raison en est simple mais elle mérite d'être connue : les 80 décrets d'application (je dis bien 80) de la loi de mars 2005 sur le handicap.

Je serai plus concis qu'à l'habitude sur les chiffres dont nous savons bien qu'ils sont loin de passionner le grand public et qu'ils n'intéressent surtout que les seuls spécialistes ou les observateurs avisés.

Quelques observations tout de même.

En trois ans, le budget primitif du Département est passé de 810 M€ à 1.361 M€ soit une augmentation très substantielle de 68 %.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 15 % en 2004 par rapport à 2003 ; 5,7 % en 2005 par rapport à 2004 ; 8 % en 2006 par rapport à 2005.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté de 21 % en 2004, 13 % en 2005 et 14 % en 2006.

Autrement dit, les dépenses de fonctionnement progressent deux fois plus vite que les recettes. Nous persistons et signons, l'effet ciseau se poursuit et le butoir de 2009 est de plus en

plus vraisemblable, c'est-à-dire la date à laquelle vous serez immanquablement contraint d'augmenter substantiellement la fiscalité locale.

Au niveau des recettes, nous relevons principalement que notre département va sans doute garder sa deuxième place en France avec 262,8 M€ de recettes sur les droits de mutation, juste derrière Paris (380 M€) et même devant les Hauts-de-Seine (233 M€).

Nous persistons là encore à penser que nous n'avons pas à nous vanter de ce chiffre, il est surtout la conséquence et le symbole de la déraisonnable et même haïssable envolée spéculative du prix du foncier et du logement dans notre département.

Au niveau de la fiscalité, vos prévisions de recettes sont sans doute optimistes car elles ne prennent absolument pas en compte le fameux bouclier fiscal. Je rappelle très rapidement l'économie. Aucun contribuable ne paiera désormais plus de 60 % de ses revenus. Compte tenu des milliers de contribuables assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes dans les Alpes-Maritimes, on peut raisonnablement s'attendre à de mauvaises surprises dans ce domaine.

Pour ce qui concerne l'emprunt, ainsi que nous l'avions prévu, nous franchissons un seuil symbolique en 2006 avec 217 M€. La tendance sera encore plus marquée en 2007 et 2008 pour financer les plans pluriannuels.

Toujours en termes d'investissement et d'emprunt, il serait hautement raisonnable de prévoir des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour faire vivre et maintenir les nouveaux équipements.

A cet égard, je ne puis, M. le Président et chers collègues, que vous suggérer la lecture d'un excellent article « comment déterminer le véritable coût des équipements » paru dans le magazine *Technicité*. Vous avez un tableau avec le coût global de possession d'un système et on se rend compte (ce sont quand même des gens sérieux qui écrivent cela) que le coût d'acquisition n'intervient dans le coût global qu'à hauteur de 28 %, le coût d'exploitation s'élève à 12 % et les coûts de maintenance se montent à 60 %. Ainsi, chaque fois qu'on construit un collège, une base DFCI ou une caserne de pompiers, il serait tout à fait raisonnable de projeter dans les années qui suivent, les impacts de ces postes que je viens d'indiquer.

Nous voudrions que l'on puisse tout au long de la séance, et y compris dans l'après-midi voire en début de soirée, avoir des débats de fond sur les grandes thématiques du département. Je vais donc rapidement évoquer les points sur lesquels chacun des membres du groupe socialiste et vert interviendra au cours de cette séance.

Nous avons surtout envie de parler, et vous l'évoquiez aussi tout à l'heure M. le Président, de sujets concrets, des difficultés du réel et de ce qui au quotidien pose problème à la grande majorité de nos concitoyens.

Sur la question du logement, Paul CUTURELLO reviendra tout à l'heure sur ce sujet majeur et hautement préoccupant.

M. le Président, mes chers collègues, votre majorité est-elle à la hauteur lorsqu'elle arrive péniblement à remettre, sur les onze premiers mois de 2005, 42, je dis bien 42 logements vacants sur les 60 000 qui sont habituellement répertoriés par des acteurs ou des personnalités qualifiées dans le département ?

Aujourd'hui, 27 janvier, nous en sommes très précisément à 110 logements, mais 110 sur

1 500 pour honorer les termes de la convention 2003/2006 avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Autrement dit, votre taux de réussite n'est que de 7 %. Il vous reste à trouver, à remettre sur le marché 1 390 logements sur les onze mois qui vous restent en 2006. Et votre majorité, au conseil général comme dans les grandes villes et comme dans les communautés d'agglomération, est-elle à la hauteur lorsque le foncier flambe, lorsque les prix moyens au m² ont plus que doublé en cinq ans, lorsque même les cadres moyens à Sophia ou ailleurs n'arrivent plus à se loger décemment ? Votre majorité nationale est-elle à la hauteur lorsqu'elle modifie, « bidouille » même la loi SRU en intégrant de nouveaux logements pour arriver tant bien que mal au fameux seuil promis et répété encore par le président de la république en début d'année : 20 % de logements sociaux dans l'ensemble des villes françaises.

Sur la question des déplacements, j'ai écouté attentivement, même très attentivement votre intervention de ce jour. Ce que vous avez dit et ce que vous n'avez pas dit. C'est le cas de façon flagrante, M. le Président, sur le dossier du contournement routier de Nice, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Nombre de nos concitoyens et d'observateurs avertis sont interpellés par le silence de l'institution départementale en tant que telle. Aucune commission interne, aucune délibération, pas de cahier d'acteur ou même de réflexion visible et coordonnée sur le sujet, pas plus encore de séance exceptionnelle ou de grand-messe dont vous vous êtes fait parfois une spécialité.

La sécurité des bâtiments : j'ai bien entendu, des hôtels de police, des gendarmeries, des projets de bâtiments, mais où sont les moyens dans le réel ? Les moyens humains avec des annonces peu suivies d'effet de renfort d'effectifs. Malgré les slogans, les effets d'annonce, on en serait à peine, si j'en crois les chiffres qui sont donnés ça et là sur un bilan de quelques années, à, et encore de façon prévisible, 50 stagiaires et 100 ou 120 titulaires de plus dans le département qui, je le rappelle, compte un million d'habitants.

Des moyens toujours avec la fermeture de nombreux bureaux de police et la disparition, ou la quasi disparition de la police de proximité et sa cohorte de conséquences délétères.

Des résultats enfin avec l'augmentation de la délinquance, en particulier en matière de violence contre les personnes, illustrée par le dossier des vols à la portière si préjudiciable au tourisme, à l'économie et à notre qualité de vie.

Le social : Patrick ALLEMAND vous exposera tout à l'heure toutes les réserves que nous avons sur ce sujet majeur. Dominique BOY-MOTTARD vous dira en quoi le dossier de la chasse aux fraudeurs ou soi-disant fraudeurs du RMI nous interpelle et même nous révolte.

Sur l'économie, plus tard dans l'après-midi, Marc CONCAS vous exposera en quoi nous sommes scandalisés par le traitement du dossier CICA, par sa vente en douce et par l'épilogue malheureux d'une saga désastreuse qui dure depuis près de vingt ans.

Sur la culture, Patrick MOTTARD reviendra sur certains aspects très largement amendables d'une politique culturelle parfois trop sélective, voire élitiste.

Sur l'aménagement du territoire, même dans ce domaine qui devrait être votre spécialité, il y a beaucoup à dire. Je ne prendrai que l'exemple de la Poste où les effets pervers de la loi sur la présence postale commencent à se faire sentir. Là aussi, je vous suggère un excellent article paru dans le Journal des maires de France qui indique qu'il est autorisé que 10 % de la population du département soit à 15, 20, 25 ou 30 kilomètres de son bureau de poste. Dans notre département où 90 % de la population est concentrée sur le littoral, cela signifie que, en tous les cas en l'état actuel de la loi, la Poste serait en mesure de supprimer l'ensemble de sa présence postale dans tout le moyen et le haut pays. Nous voyons donc ça et là les étranglements, les fermetures de bureaux ou d'agences se réaliser en toute discrétion. A Antibes les Semboules c'est déjà fait. A Nice Saint-Pancrace c'est en voie de l'être. Et puis, ce matin je découvrais que c'est aussi le cas à Colomars où l'on indique, malgré la surprise du maire et de l'équipe municipale, que la présence postale va se modifier mais qu'en tout état de cause les gens peuvent aller à Saint-Martin-du-Var, ce qui représente quand même près de 40 kms aller-retour pour s'y rendre.

Nous sommes donc très inquiets à ce sujet.

Sur la question de l'environnement, même sur ce sujet où vous témoignez ça et là d'une certaine ouverture, nos inquiétudes sont réelles. Jean-Raymond VINCIGUERRA vous exposera, avec sa compétence reconnue, en quoi le développement durable passe par des révisions et des infléchissements majeurs sur nombre de domaines de la compétence du département.

Enfin sur l'agriculture, ce dernier sujet qui n'est pas pour autant le moins important, je solliciterai, dans la droite ligne de ce que nous avons fait en commission, un vrai débat, un constat lucide et une nécessaire inflexion pour enrayer enfin ce qui constitue tout de même un incessant déclin.

M. le Président, mes chers collègues, comme nous en avons l'habitude et compte tenu de l'ensemble des éléments que je viens de citer, j'ai l'honneur de vous indiquer que nous ne voterons pas le budget 2006 du département des Alpes-Maritimes et je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GIUDICELLI a souhaité s'exprimer au nom du groupe UMP. Je veux d'ailleurs la remercier, en sa qualité de vice-présidente en charge des finances, pour la contribution qu'elle a apportée à l'élaboration de ce budget de grande qualité, ainsi que le rapporteur général de notre budget, M. Henri REVEL, qui le présentera dans quelques instants. Je lui laisse volontiers la parole.

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, je ne donnerai pas de chiffres en ce qui concerne notre budget puisque Henri REVEL, dans sa mission de rapporteur, va vous les énoncer dans quelques minutes. Je ne vais pas non plus parler du budget de façon globale et exhaustive parce que vous l'avez fait dans votre propos d'introduction et je partage totalement, bien évidemment, tout ce que vous avez dit. Simplement, je répondrai sur deux ou trois choses évoquées par M. TUJAGUE et Jean-François KNECHT.

Si l'on écoute M. TUJAGUE, finalement nous ne sommes là que pour exécuter un projet, un programme auquel ils avaient pensé depuis longtemps, ils avaient pris l'initiative de tout ce que nous faisons, ils savaient ce qu'il fallait faire.

Je ne parlerai pas non plus, c'est pourquoi je serai brève, de toutes les attaques sur les mesures gouvernementales, vous le ferez mieux que moi, M. le Président. Simplement, il a été dit que nous nous glorifions de la fiscalité à taux zéro, etc. Il est vrai que nous ne maîtrisons que les taux, et pas les bases. Or, les bases ont augmenté quelquefois bien plus depuis quelques années et vous le savez. C'est pourquoi, sans esprit de polémique, nous faisons ce que nous devons. Après, il y a ce qu'on ne peut pas maîtriser.

S'agissant des TOS et du personnel de la DDE, nous récupérons les TOS, pour le moment uniquement les non titulaires, ils ont le choix jusqu'au 1^{er} janvier 2007 et ce transfert est accompagné de compensations financières. C'est ce que le président vous a dit. Il n'y a donc là pas de quoi s'inquiéter.

Simplement un mot sur ce qu'a dit M. KNECHT à propos de l'effet ciseau. Il faut arrêter de nous menacer d'un effet ciseau que nous semblerions ne pas prendre en compte. Pas du tout, vous l'avez entendu, le président vous en a parlé, dès aujourd'hui nous pouvons affirmer que la capacité d'épargne de l'exécution du budget 2005 que nous présenterons au compte administratif dans quelque temps, est au moins égale, et je pense qu'elle sera supérieure, à celle de 2004. Alors ne parlons pas d'effet ciseau. Vous verrez que pour le compte administratif 2006 ce sera exactement la même chose.

Si vous le permettez, M. le Président, à propos des deux ou trois chiffres qu'a cités Jean-François KNECHT, sans aucun esprit polémique, je voudrais une comparaison avec le budget que va présenter la Région mercredi prochain. Quand on nous dit qu'on n'augmente pas les impôts mais le bouclier fiscal, la Région a annoncé une augmentation des impôts de 22 %, ce qui n'est pas rien. Quand nous avons un encours de la dette de 260 M€, l'encours de la dette a augmenté de 40 % en deux ans à la Région avec 1.143 M€, pour deux budgets complètement comparables. Quant à l'annuité de la dette, elle est pour nous de 33 M€, c'est-à-dire qu'elle est inférieure de 42 % à celle de 2001 égale à 57,2 M€, alors que la dette de la Région est de 123,2 M€.

Si nous observons simplement ces deux ou trois chiffres, à budget quasi comparable, franchement je ne comprends pas que vous osiez encore critiquer notre budget. C'était le seul commentaire courtois que je voulais faire, M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie, Mme GIUDICELLI, d'avoir apporté ces quelques arguments.

Je vais vous répondre pour la forme parce que vous vous étonneriez que je ne le fasse pas. Mais vous n'avez tellement rien dit, qu'en réalité vous devez songer : comme il va dire des choses sur nous, il vaut mieux essayer d'en dire avant sur lui et de les imaginer, les inventer, de les broder. Mais je vous remercie pour votre extrême modération, en plus vous avez choisi un angle qui est de ne pas toucher à l'action du conseil général, en faisant une espèce d'amalgame avec l'action nationale. Là aussi, vous avez été très modérés. C'est normal, c'est la tradition. Quand on a un ministre à la tribune d'un exécutif, on en profite pour cogner comme des sourds. Franchement, vous n'avez même pas profité de cette occasion pour le faire. Cela veut dire une chose : vous n'avez rien à dire sur le Département.

D'ailleurs la présentation de M. TUJAGUE est extraordinaire. M. TUJAGUE nous dit ceci : vous avez fait plein de choses qui sont bien ! Le transport à 1,30 €. On supprime des trains en France mais pas dans les Alpes-Maritimes. Merci, bravo. Ici, nous faisons de la multimodalité là où l'on n'en fait pas assez ailleurs. Nous avons réclamé des routes pendant des années et vous nous les faites, merci, vous êtes formidables. Je trouve cela vraiment bien de la part de M. TUJAGUE !

Après M. TUJAGUE s'évade, il parle de la fiscalité. Il nous dit : votre fiscalité zéro n'est pas vraiment une fiscalité zéro. Mme GIUDICELLI l'a rappelé, je ne sais pas quelle sera votre fiscalité pour la ville de Contes. Mais si je fais un comparatif avec le conseil général, il est certain que même si vous agissiez comme nous, soit sans voter d'augmentation de fiscalité, vous ne seriez pas à fiscalité zéro non plus. Je vous pose la question. Vous semblez ignorer que les bases sont les mêmes pour tout le monde. Le saviez-vous M. TUJAGUE ? Peut-être l'ignorez-vous. Les bases sont les mêmes à la mairie de Contes, au conseil général des Alpes-Maritimes et au conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, avec une différence fondamentale quand même, c'est qu'ici nous ne votons rien, quant à vous je ne sais pas ce que vous allez faire mais j'y serai attentif, tandis que vos amis socialistes, verts et vous-mêmes, au conseil régional, comme le dit Mme GIUDICELLI, sur les mêmes bases que les nôtres et que les vôtres à Contes, vous allez voter 22 % de plus.

Je pense que sur certains sujets nous devons rester « énormément » modestes, « énormément » discrets. Oui, nous sommes à fiscalité zéro. Oui, vous êtes à fiscalité 22. Voilà. N'importe quel contribuable est capable de comprendre cela. D'ailleurs ce sera marqué sur sa feuille : plus zéro conseil général, plus 22 majorité communiste, socialistes et verts au conseil régional.

C'est amusant : 2000/2006 plus 80 %. C'est, M. TUJAGUE, M. KNECHT, M. VINCIGUERRA, l'augmentation de la fiscalité au conseil régional. Sur six ans, moins 12,5 % au conseil général, plus 80 % au conseil régional. Vous c'est plus 80 %, nous c'est moins 12,5 % ! Franchement, soyez modestes, soyez discrets !

M. KNECHT nous a parlé de la dette et de l'effet ciseau. Eh bien, écoutez, si avec nos 260 M€ de dette nous avons un effet ciseau, à budget égal expliquez-moi ce que 1.143 M€ de dette au conseil régional vont faire comme effet ciseau. Ce n'est plus un effet ciseau, c'est un effet sécateur ! Entre votre effet sécateur et mon effet ciseau, je préfère par cent fois mon effet ciseau.

L'emprunt : c'est extraordinaire, on nous reproche d'emprunter en 2006...

M. ALLEMAND.- M. le Président, je vous demanderai un droit de réponse.

M. Le Président.- Vous vous êtes exprimé.

M. ALLEMAND.- Je ne me suis pas exprimé. A chaque fois vous mettez ici en débat le budget du conseil régional ; ce n'est pas ici que cela se gère, c'est à Marseille, vous y avez siégé.

M. Le Président.- M. ALLEMAND, je ne vous donne pas la parole. J'ai écouté courtoisement, conformément à la conférence des présidents, votre orateur qui s'est exprimé aussi sur le niveau national. Qui m'interdirait de m'exprimer sur le niveau régional là où M. KNECHT s'exprime sur le niveau national ? Chacun s'est exprimé, je réponds. M. KNECHT a expliqué qu'ici notre politique devait nous conduire à un effet ciseau ; j'explique que là-bas votre politique va vous conduire à un effet sécateur. Respectons le bon déroulement de nos séances.

Quand on se permet, M. ALLEMAND, d'emprunter en 2006 227 M€ tout en nous reprochant d'emprunter pour notre part 217 M€, permettez-moi de vous dire qu'emprunter 217 M€ quand on a 260 M€ de dette c'est une chose ; emprunter 227 M€ quand on a 1.143 M€ de dette, c'est quand même autre chose. Quand on sait que la charge annuelle de la dette au conseil régional est de 123 M€ alors que la nôtre est de 33 M€, vous voyez que nous avons de la marge et que nous

pouvons largement lancer 400 M€ d'investissement pour l'intérêt des administrés du département des Alpes-Maritimes.

Vous me parlez des services publics. Extraordinaire ! La gauche n'a cessé de démanteler les services publics et elle nous accuse aujourd'hui de le faire ! Vous aurez dans quelques jours la cartographie du département des Alpes-Maritimes en matière de services publics. Le nombre de services publics implantés sur le territoire des Alpes-Maritimes, addition de l'Etat et du conseil général, a augmenté de près de 20 % sur les cinq ou six dernières années. C'est-à-dire qu'il y a plus de services publics aujourd'hui, M. TUJAGUE, qu'il n'y en avait il y a quelques années.

Vous aurez le document. Ne faites pas non pour Internet ! Il y a une réalité, elle est là, elle est chiffrée. Puisque vous n'avez pas envie d'avoir une maison de services publics dans la vallée du Paillon, vous n'en demanderez pas. Par contre, il y a bien des collègues ici, n'est-ce pas M. GUEGUEN, qui seraient très heureux d'avoir une maison de services publics dans leur canton. Chacun fera acte de candidature pour avoir sa maison des Alpes-Maritimes.

Nous ne sommes pas à l'origine de la fermeture des perceptions, c'est le gouvernement socialo-communiste et vert de M. JOSPIN. Les services bancaires et les services au public ont été arrêtés et on a maintenu ici ou là un agent du Trésor simplement pour entretenir des relations avec le maire de la commune. Le maire n'étant d'ailleurs pas satisfait des services, fait plutôt le déplacement vers la pairie générale pour avoir plus d'informations, notamment avec la mise en place de la M52, il a besoin de beaucoup plus de prestations et, avec la dématérialisation, le haut débit que nous apportons à l'ensemble des communes du département, bien évidemment c'est une autre prestation qu'il souhaite.

Il a fallu, le 2 août dernier, que je signe une circulaire à tous les préfets de France pour leur demander d'arrêter ce qu'avait engagé le gouvernement de M. JOSPIN entre 1997 et 2002, de mettre un terme aux schémas nationaux d'organisation des services publics voulus par ma prédécesseur Mme VOYNET.

Eh bien, non seulement j'y ai mis un terme mais je vous informe que je signerai dans quinze jours la charte des services publics en milieu rural avec l'association des maires de France et l'ensemble des opérateurs. J'ai réuni, voici quelques jours de cela, au-delà de tous les ministères, les quatorze opérateurs membres de la conférence nationale des services publics en milieu rural : SNCF, Poste, EDF, les trois réseaux de chambres consulaires (commerce et industrie, métiers, agriculture), tous les services sociaux, ANPE, UNEDIC, CPAM, ASSEDIC, MSA... Ils ont tous signé. Qu'ont-ils signé ? Ils ont signé leur engagement à respecter désormais trois principes :

- l'équité entre les territoires et les habitants, quitte à faire plus à certains endroits ;
- l'amélioration de la qualité qui doit présider à toute réorganisation ;
- la nécessité d'accessibilité de tous aux services.

Ils ont pris les engagements suivants :

- élaborer conjointement un diagnostic des besoins et des offres,
- informer très en amont de toute intervention de réorganisation de l'offre, ce délai ne pouvant être inférieur à deux ans pour les écoles primaires,
- faire précéder toute réorganisation d'une concertation réelle avec les élus et les usagers,
- intégrer dans toute réorganisation une amélioration de la qualité ou de l'accessibilité du service,

- rechercher toutes les formules de mutualisation, regroupement ou dématérialisation facilitant la vie des usagers. Nous y sommes. Par anticipation à la signature de la charte, je propose déjà cette mutualisation dans la maison des Alpes-Maritimes,
- définir pour chaque projet une durée minimale des engagements de chaque opérateur.

Le préfet est l'organisateur ou le garant de la concertation ainsi que l'instance d'appel. Jusqu'à présent, c'était telle ou telle administration : équipement, trésorerie, inspection académique... qui vous tombait brutalement dessus. Désormais, nous n'aurons qu'un interlocuteur, le préfet. Si une administration vient chez vous, pour vous dire qu'elle ferme tel établissement, vous avez une instance d'appel : le préfet. Vous direz au directeur de l'équipement ou à l'inspecteur académique que vous n'êtes pas d'accord et que vous faites un appel hiérarchique.

Voilà ce que j'ai obtenu, avec un système d'alerte. J'attire votre attention sur ce point, messieurs les maires. Jusqu'à présent que se passait-il ? Au mois de juin, l'inspecteur d'académie venait vous voir et vous disait : vos effectifs ne sont plus suffisants, je vous informe d'une fermeture à la rentrée de septembre. Désormais, avec la signature de la charte, l'Education nationale est obligée d'alerter le maire deux ans avant. Elle doit dire au maire : compte tenu de l'évolution de la courbe démographique de votre commune, dans deux ans, si vous n'avez pas fait le nécessaire, si vous n'avez pas attiré une entreprise, si vous n'avez pas réussi à attirer des familles, vous êtes prévenu, je fermerai. Ce n'est pas deux mois avant, c'est deux ans avant.

Sincèrement, là aussi, M. TUJAGUE et M. KNECHT, il valait mieux rester modeste.

Enfin, je termine sur le logement et je fais un parallèle, mes chers collègues, avec tous les reproches qui nous ont été faits. On nous a dit : c'est scandaleux, vous acceptez le transfert de compétence de la DDE, vous allez en faire plus et cela va coûter plus cher. En disant au passage, M. TUJAGUE : « si vous êtes obligés d'en faire plus, c'est parce que votre gouvernement n'en faisait pas assez ». Notre gouvernement en faisait plus, en moyenne annuelle, que votre gouvernement. Donc, quand vous parlez des 37 M€ de travaux dans le département des Alpes-Maritimes, c'était 25 à 30 M€ de travaux qui se faisaient sous votre gouvernement. Là aussi, oui, nous ferons plus que notre gouvernement mais nous ferons encore beaucoup plus que le vôtre.

On nous dit ceci : dans les compétences qui sont transférées et qui sont désormais les nôtres, vous en faites trop, cela va vous coûter plus cher. On ose nous dire qu'on va en faire trop pour le handicap ! On ose nous dire qu'on va en faire trop pour améliorer la sécurité sur les routes ! On ose nous dire qu'on va en faire trop pour améliorer la qualité de l'entretien de nos collèges ! Dans le même temps on nous fait remarquer : vous n'en faites pas assez sur le logement, alors que le logement n'est pas de notre compétence. Cela revient à nous demander d'en faire plus là où cela n'est pas de notre compétence et rien dans nos domaines de compétence. C'est extraordinaire ! Quel raisonnement curieux ! Voyez-vous, malgré ce fait, nous avons décidé de « faire, » et de « faire » beaucoup plus.

Logements sociaux en France : 55 000 logements en 1998. Ecoutez bien ces chiffres, pour les donneurs de leçons, parce que vraiment je n'accepte pas cela : 55 000 logements sociaux en France en 1998, 50.000 en 1999, 45.000 en 2000, 50.000 en 2001, 53 000 en 2002. En 2003 : 58 000. En 2004 : 70 000. En 2005 : 80 000. Objectif du plan BORLOO en 2006 : 100 000. C'est-à-dire qu'entre 1998 et 2002 la moyenne a été de 50 000 sous le gouvernement que vous soutenez et, en ce qui nous concerne, nous avons doublé ce chiffre puisque nous sommes à 100 000.

Mme BOY-MOTTARD.- Pas la moyenne !

M. Le Président.- Et l'on vient nous expliquer que nous serions une majorité qui n'est pas assez active pour le logement social alors que nous en faisons deux fois plus au plan national que les politiques qui étaient soutenues à l'époque !

Quant aux Alpes-Maritimes, entre 2003 et 2005, nous sommes passés de 1 000 par an à 1 500 en 2005, soit une augmentation de 50 %. Or, pourquoi n'en faisait-on pas plus de 1 000 par an avant 2002 ? Parce que la politique du gouvernement ne nous y aidait pas. La politique du gouvernement qui affichait le chiffre de 50 000 au plan national, bien évidemment ne nous donnait pas les moyens d'en faire plus. Depuis que nous avons une politique gouvernementale qui a décidé de doubler l'aide au logement en France, forcément nous augmentons de 50 % aussi notre politique du logement dans le département des Alpes-Maritimes.

Vous le voyez, mes chers collègues, les membres de l'opposition ne se sont à aucun moment hasardés à remettre en cause notre volontarisme en matière d'investissement (400 M€) et en matière sociale, ils se sont fait prendre systématiquement en défaut sur les arguments soulevés que ce soit sur la fiscalité ou sur leur volontarisme en matière de lutte contre les détrences et les solidarités, quand vous, vous avez fait un choix contraire et, par avance, je vous en remercie.

(applaudissement de la majorité).

M. ALLEMAND, vous aurez l'occasion de vous exprimer sur le rapport du budget primitif que va vous présenter maintenant M. REVEL. M. le rapporteur général vous avez la parole.

1.- Projet de budget primitif 2006

M. REVEL.- M. le Président, mes chers collègues, mesdames, messieurs, l'avantage que j'ai d'intervenir maintenant c'est qu'il ne reste plus grand-chose à dire ! Entre les vérités, les contrevérités, les informations, les désinformations, les chiffres sont têtus mais souvent on peut leur faire dire ce que l'on veut.

Il est vrai que nous allons encore parler des 424 M€ d'investissement. Un chiffre m'a interpellé : celui du virement prévisionnel, que l'on prend en fonctionnement pour le porter en investissement. Ce virement est légèrement supérieur à 102 M€ alors que le capital de la dette est de 28 M€. En principe, en comptabilité publique, le virement est fait a minima pour couvrir le capital de la dette. Chez nous, il est de 102 M€ pour un capital de 28 M€. Cela veut dire que nous avons déjà un autofinancement très important. Si l'on ajoute les quelques « babioles », on arrive à 114 M€ d'autofinancement. Le budget total est important, il dépasse le milliard, dont 424 M€ en investissement, et ce BP prend en compte les profondes modifications liées à l'exercice des compétences nouvelles qui ont été annoncées à la fois par notre président ministre et par l'opposition qui en a tenu compte bien entendu.

Il est également vrai qu'on ne peut pas faire, dans ce budget, la part des recettes transférées par l'Etat au conseil général et des dépenses inhérentes à ces transferts, puisque nous avons décidé, notamment pour les routes, d'augmenter le rapport et de mettre un peu plus que ce qui était prévu dans le transfert des compétences. Mais on peut noter simplement que, dans ces transferts de compétences et de charges, l'Etat a donné exactement les sommes attendues pour les personnes qui étaient déjà en poste ou pour les travaux qui avaient été effectués.

Les recettes de fonctionnement sont de 118 M€ pour la DGF. Ce BP, bien entendu, je ne vous apprends rien, est équilibré en recettes sans augmentation de la fiscalité, avec une prévision de 325 M€ pour la fiscalité directe et de 262 M€ pour les droits de mutation. Ceci est d'une importance

capitale. Nous bénéficions à l'heure actuelle de nombreux droits de mutation. Cela va-t-il durer ? Je crois que c'est la question qu'il faut poser pour les années futures, mais nous y avons pallié par des recettes autres que fiscales. Le Département se situe dans cette recherche.

118 M€ pour la DGF, 18 M€ pour la taxe sur les contrats d'assurance, 76 M€ pour la compensation du transfert des allocations RMI depuis 2004 et 36 M€ au titre du fonds de financement de l'APA.

En investissement, 40 M€ au titre du transfert des routes nationales et 28 M€ pour le fonds de compensation de la TVA.

Enfin, il est fait appel à un volume d'emprunt de 210 M€ compte tenu de la situation financière du Département et de son faible niveau d'endettement : 224 € par habitant au 1^{er} janvier 2006, je vous le rappelle, c'est un ratio intéressant.

Cet endettement peut permettre la poursuite de notre important effort d'investissement, notamment dans le domaine de la voirie et des collèges, ainsi que par la mise en œuvre du volet construction de la politique sécurité. Le recours à l'emprunt se justifie pleinement pour le financement d'investissement à longue durée. Nos investissements hors dette progressent de 67 M€ de BP à BP alors que l'emprunt ne progresse, quant à lui, que de 37 M€. Ces deux chiffres sont encore significatifs.

En dépenses, les postes les plus importants sont la voirie avec 224 M€ d'investissement, les collèges avec 45 M€ et les subventions d'investissement pour 109 M€.

En fonctionnement, le social représente 475 M€ et les dépenses de personnel 121 M€. Notre participation au SDIS représente 63 M€, l'enseignement 34 M€, la culture et le sport 40 M€. Ce sont des chiffres significatifs. Les transports représentent 43 M€, le développement économique 30 M€. L'annuité de la dette représente 24 M€ en capital et 8 M€ en intérêts.

Par rapport au BP et compte tenu des rapports à l'ordre du jour de la session, il vous est proposé d'ajouter une autorisation de programme de 1,3 M€ sur le chapitre 901 pour l'acquisition du terrain de la Digue des Français pour le commissariat des Moulins, ainsi qu'une autorisation de programme de 0,7 M€ sur le chapitre 909 pour l'acquisition de bâtiments à Thorenc. Ceci ne modifie ni le volume ni l'équilibre du BP.

En conclusion, il vous est demandé, mes chers collègues, de donner délégation à la commission permanente pour les affectations d'autorisations de programme ci-dessus désignées, de voter les taux de la fiscalité directe pour 2006 en reconduisant ceux de 2005 et de voter bien entendu le présent budget primitif.

Je vous remercie de votre attention soutenue et enthousiaste !

M. Le Président.- Je vous assure qu'elle l'est, M. le rapporteur général du budget. M. ALLEMAND souhaitait la parole.

M. ALLEMAND.- M. le Président, je ne veux pas revenir directement sur le budget mais sur les choix qui permettent sa déclinaison actuelle.

Cela fait plusieurs fois que vous faites des comparaisons avec la Région. Je comprends bien que vous en soyez nostalgique. Mme GIUDICELLI aussi d'ailleurs. Croyez que nous regrettons.

M. Le Président.- Ne me regrettez pas trop parce que je pourrais un jour y revenir par la grande porte !

M. ALLEMAND.- On ne sait jamais ce que l'avenir réserve.

M. CONCAS.- Il faudra attendre un peu !

M. Le Président.- Je n'ai pas envie de rétrécir les territoires mais de les agrandir.

M. ALLEMAND.- On l'a bien compris.

Vous faites le choix de la fiscalité zéro. C'est votre choix, ce n'est pas celui que nous avons fait et, nous assumons complètement notre choix. Nous l'assumons parce que nous avons été élus sur un projet et que, par rapport à ce projet, il faut mettre en place les actions nécessaires. Nous n'avons pas été élus sur des baisses de la TVA à 5,5 % que les restaurateurs attendront toujours parce que ce sont des promesses qui n'engagent que ceux qui les ont crues à l'époque. Nous, nous avons une politique à mener, nous avons entre-temps à subir les choix que votre gouvernement a faits, qui sont ceux de l'acte II de la décentralisation, en républicains nous devons les appliquer et nous les appliquons là aussi en les assumant pleinement. S'agissant des TOS, il n'y a pas l'euro/euro et vous le savez très bien. Il y a l'euro/euro sur une situation existante qui ne correspond pas au déficit de personnel que nous avons et qui, dans les lycées, est bien supérieur à ce que vous avez au niveau du conseil général.

M. Le Président.- Je l'ai dit, M. ALLEMAND, vous n'avez pas besoin de le répéter.

M. ALLEMAND.- Il y a également un alignement de statuts parce que notre personnel à la Région est bien traité et nous traiterons avec la même déférence les TOS qui nous sont aujourd'hui attribués.

De la même manière, au niveau de l'appareil que vous nous avez transféré en matière de formation sanitaire et sociale, à l'exception de l'IESTS qui est en bon état, l'une des premières décisions que nous devons prendre est la remise à plat totale de l'institut des masseurs kinésithérapeutes parce que nous ne pouvons pas continuer comme cela. Cela va coûter de l'argent et vous le savez aussi.

Nous devons donc assumer ces compétences que vous nous avez transférées et nous ne renoncerons pas à nos politiques volontaristes, c'est d'ailleurs le débat qui nous oppose puisque vous vous concentrez sur vos compétences légales. Nous assumons nos compétences légales et nos politiques volontaristes. Nous n'avons pas le choix, et en particulier nous subissons les conséquences des décisions que vous avez prises ici et au gouvernement. Ici, par exemple, en matière sportive, vous avez réduit de manière drastique les subventions aux clubs...

M. Le Président.- Un exemple ?

M. ALLEMAND.- Je vais vous en donner : 6 €, 10 €, vous avez établi des critères parfaitement réguliers parce qu'ils s'appliquent à tout le monde mais les conséquences, quand vous appliquez ces affectations aux licenciés, sont que vous avez des clubs importants avec cent licenciés qui se retrouvent avec 600 € voire 1.000 € de subvention de fonctionnement ; or,

vous savez très bien qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas faire face et que nous avons été obligés parfois de venir en aide à ces clubs, ce n'est pas normal. On nous a fait soi-disant un procès en disant que la Région avait diminué ses aides en matière d'associations sportives, alors qu'on a dû consacrer rien que sur le département des Alpes-Maritimes, l'année dernière, 3,7 M€ aux associations sportives et à la vie associative en général, à l'exception de la culture qui fait partie de notre budget.

Bien entendu, nous assumons ces choix, ils ont un coût et ils ont une fiscalité, nous prenons notre responsabilité parce que notre responsabilité morale est de ne pas abandonner tout ce tissu qui contribue à la fois au développement du lien social, au maintien de la paix sociale dans nos quartiers et au développement de la citoyenneté. Voilà ce que je voulais vous dire et je pourrais vous donner bien d'autres exemples mais je ne vais pas insister là-dessus.

Je terminerai sur deux points qui ne sont pas sans conséquence non plus par rapport aux choix que vous faites au niveau du gouvernement puisque vous me permettez d'élargir mon propos également.

Sur la question des autoroutes...

M. Le Président.- Attendez, M. ALLEMAND, je veux bien mais il y a une conférence des présidents.

M. ALLEMAND.- La conférence des présidents ne prévoit pas à chaque fois le procès du budget régional, me semble-t-il, ce n'est pas à l'ordre du jour de la conférence des présidents.

M. Le Président.- Ni le procès de l'action de l'Etat !

M. ALLEMAND.- Puisque vous faites l'un, on peut faire l'autre.

M. Le Président.- Qu'à fait M. KNECHT ? C'est la liberté pour chacun de s'exprimer sur un temps de parole qui est défini. Si je passe la journée à ce qu'on rouvre un débat de politique générale, franchement c'est par générosité que je vous accorde quelques minutes de parole, mais normalement je n'ai aucune raison de le faire. Je me rappelle le temps où M. VAUZELLE ne m'accordait pas ce que, moi, je vous accorde ici.

M. ALLEMAND.- Ce n'est pas vrai, vous vous êtes toujours exprimé, il y avait beaucoup de temps pour l'opposition.

M. Le Président.- Contrairement à lui, je suis un grand démocrate, donc je veux bien vous laisser encore quelques instants la parole, mais n'en abusez pas non plus, ce serait peu respectueux de l'ensemble de vos collègues ici. Allez-y.

M. ALLEMAND.- Sur les autoroutes, vous avez fait un choix aussi qui est de faire rentrer de l'argent tout de suite : 14 milliards au lieu de 25 milliards sur la durée qui étaient intégralement affectés aux infrastructures.

M. ALLEMAND.- Vous venez d'obtenir 4 milliards de fléchés et vous communiquez sur ces 4 milliards de fléchés que vous avez obtenus pour finir les contrats de plan, et c'est une bonne chose.

M. Le Président.- Alors, c'est une bonne ou une mauvaise chose ?

M. ALLEMAND.- Laissez-moi finir. Mais on a quand même perdu 21 milliards. Vous ne le dites pas.

M. Le Président.- Où avons-nous perdu 21 milliards ?

M. ALLEMAND.- C'est exactement l'équivalent des recettes, les simulations de recettes que les autoroutes auraient rapportées, et vous le savez mieux que moi.

M. Le Président.- Je le sais mieux que vous parce que vous le reconnaissez, il faut vous taire, vous dites des bêtises, vous ne savez pas.

M. ALLEMAND.- Je ne dis pas de bêtises, tous les experts disent que les autoroutes auraient rapporté 25 milliards sur vingt ans.

M. Le Président.- Vous ne connaissez pas votre dossier et moi je le connais, c'est le mien.

M. ALLEMAND.- Vous avez obtenu 4 milliards et vous en avez perdu 21, et vous communiquez sur les 4 que vous avez obtenus.

Autre exemple : les difficultés rencontrées sur le fonds d'action sociale pour les associations d'animation des immigrés. Il y a des difficultés très importantes. Le gouvernement est en train de remettre en cause le FACILD. Il y a derrière, par association de trois ou quatre salariés, près de 20 000 emplois qui sont concernés. Il faudra bien que les collectivités essaient d'assumer cela, sinon il y aura des dizaines, des centaines et même des milliers de salariés qui se retrouveront au chômage et en situation précarisée.

Vous faites vos choix, nous faisons les nôtres, nous ne défendons pas le même projet de société, je vous en donne acte, mais donnez-nous en acte !

M. Le Président.- M. ALLEMAND, terminons-en, nous devons avancer, mais n'essayez pas de justifier l'injustifiable et d'expliquer l'inexplicable. Franchement, quand, en faisant des choix volontaristes comme sur le logement, puisque ce n'est pas de notre compétence, on arrive sur six ans à baisser de 12,5 % notre fiscalité et que vous, vous augmentez de 80 % la vôtre, vous essayez là d'expliquer l'inexplicable.

M. ALLEMAND vient de vous dire qu'on augmente la fiscalité pour payer les transferts de TOS. C'est bien ce que vous venez de dire, M. ALLEMAND ? C'est ça, c'est ce que vous avez dit ? Me confirmez-vous, puisqu'il y a un procès-verbal, que vous justifiez de l'augmentation de la fiscalité par les transferts de TOS ?

M. ALLEMAND.- Vous relirez le procès-verbal, je n'ai pas dit que cela.

M. Le Président.- Oui, mais vous l'avez dit.

M. ALLEMAND.- Entre autres.

M. Le Président.- Mes chers collègues, soyez attentifs à une chose : soit il ne sait pas, soit il ment. Les TOS titulaires ne seront pris en charge par les collectivités qu'au 1^{er} janvier 2007 et

M. ALLEMAND vient de vous dire qu'il augmente la fiscalité en 2006 à cause de la prise en charge des TOS !

M. ALLEMAND.- Je vous ai dit ; entre autres. Pour ceux que nous intégrons dès maintenant, nous sommes obligés d'aligner les statuts.

M. Le Président.- A part cela, M. ALLEMAND nous dit que nous aurions diminué notre aide en faveur du sport. Nous n'avons fait que l'augmenter, et vous le savez, chaque maire présent dans cette salle n'a cessé de venir me voir cette année pour me dire : « nous ne pouvons pas boucler notre budget, la Région se désengage, pouvez-vous compenser le désengagement de la Région ? ». Tout le monde le sait. Et pour l'aide aux communes la situation est pire. J'attire votre attention et je demande aux médias de bien le relever parce que ce chiffre est irréfutable : on est passé depuis 2004, en faveur de l'aide aux communes des Alpes-Maritimes, de 40 M€ d'aide de la Région à 9 M€. Dans le même temps, le conseil général est passé de 50 M€ à 100 M€. D'un côté, on baisse de 40 M€ à 9 M€ et, de l'autre, on passe de 50 M€ à 100 M€. Vous êtes maires pour beaucoup d'entre vous. Combien y a-t-il de maires ici ? Vous en êtes tous les témoins. Qui peut dire le contraire ? C'est ça la réalité, M. ALLEMAND. En baissant l'aide aux communes dans les Alpes-Maritimes de 40 M€ à 9 M€, vous osez en même temps augmenter votre fiscalité de plus de 80 % en moins de quatre ans ! Comment pouvez-vous le justifier aux yeux des contribuables de ce département et de cette région ?

Alors oui, nous menons une politique vertueuse en même temps que nous soutenons les communes, nous apportons notre solidarité aux plus faibles, nous soutenons l'ensemble des collectivités qui innovent, qui imaginent, qui réalisent, qui investissent dans le département des Alpes-Maritimes. C'est tout ce qui fait la différence entre nos politiques. Et, puisque vous avez voulu me chatouiller sur les investissements routiers, la différence c'est que vous vouliez investir 25 milliards d'euros en 2020 sur les réseaux routiers français et les infrastructures ferroviaires et que moi, j'ai souhaité que l'on investisse ces 25 milliards d'euros entre 2006 et 2007 parce que j'estime que la France a pris trop de retard. Lorsque je me suis battu sur la vente des actifs de l'Etat dans les sociétés autoroutières, 13,8 milliards dans les caisses de l'Etat, et que Bercy ne voulait accorder qu'un milliard d'euros, j'ai demandé 4 milliards. Pourquoi ? Parce qu'avec 4 milliards d'euros affectés en 2006 à l'AFITF, Agence française pour les infrastructures terrestres et ferroviaires, nous mettons 2 milliards pour boucler en 2006 ce qui était prévu dans le contrat de plan 2000/2006. Je vous rappelle, mes chers collègues, que la réalisation des premiers chantiers n'a commencé qu'en 2002, comme par hasard. C'était un affichage politique complètement sous-estimé.

Nous avons un exemple patent dans le département des Alpes-Maritimes. Affichage en 2002 par l'Etat de l'époque et la Région de l'époque (qui est la même qu'aujourd'hui) : 250 MF (je parle en francs puisque le contrat de plan a été signé en francs). Coût de la facture finale : 650 MF. Comment peut-on accepter dans notre pays que l'on signe un contrat de plan à 250 MF et que, moins de quatre ans plus tard, la facture se monte à 650 MF ? La facture est même beaucoup plus élevée puisque c'est vous, les conseillers généraux, qui financez les passages à niveau qui n'étaient pas prévus sur la nationale 85, et vous le savez. C'est vous qui le faites, faute de quoi, dans le même temps nous aurions à la fois ouvert la ligne Cannes/Grasse, et bloqué la route, les ingénieurs qui dépendaient de l'Etat et de la Région de l'époque n'avaient même pas été capables d'anticiper sur ce point.

Quand nous faisons le choix de ces 4 milliards d'euros tout de suite, cette année, cela signifie 2 milliards pour rattraper des engagements sous-estimés, et que nous avons pour ce qui nous concerne malgré tout, au nom de l'Etat, la volonté de respecter et de tenir. C'est être en même temps

vertueux et arriver à plus de 90 % de taux d'exécution du contrat de plan sur les infrastructures au terme de ce contrat, à fin 2006, là où sur les deux précédents contrats de plan, achevés par des majorités autres que la nôtre, il a fallu proroger de deux ans leur durée. Par ailleurs, il nous restera 2 milliards d'euros qui, avec l'aide des collectivités, de l'Union européenne, et grâce aux politiques de partenariat public/privé, nous permettront sur les deux ans de lancer un grand plan d'aménagement du territoire, infrastructures routières, ferroviaires et fluviales comme par exemple le dossier du canal Rhin/Rhône que je suis en train de relancer, que Mme VOYNET avait arrêté sous le gouvernement de M. JOSPIN. Tout comme l'autoroute A51 entre Grenoble et Sisteron, ou encore le Montgenèvre. Ne croyez-vous pas qu'il est mieux d'avoir, grâce à cette addition de partenariats et cette vente de l'actif de l'Etat sur les deux années qui viennent, le lancement d'un grand plan d'aménagement du territoire de 20 milliards d'euros là où d'autres nous proposaient que cela se fasse en 2025 ? Je préfère 2008.

En même temps, vous dites qu'il n'y a pas de recettes : en échange de 850 M€ apportés par les sociétés autoroutières dans les caisses de l'Etat, à l'Agence française pour les infrastructures terrestres et ferroviaires, ce sont 650 M€ qui sont amenés chaque année par la taxe sur l'aménagement du territoire. C'est le ministre de l'Aménagement du territoire qui vous le dit, j'en sais quelque chose. Nous continuons à apporter 650 M€ à la place de 850 M€ et, dans le même temps, nous investissons immédiatement 20 milliards d'euros. C'est la réalité.

Mes chers collègues, une fois de plus vous pouvez parfaitement être à l'aise dans les politiques que vous soutenez, ce sont des politiques d'action au service de notre pays et de notre région. Là où l'on essaie d'écraser les familles et les entreprises, de pénaliser ceux qui investissent, ceux qui développent, ceux qui créent de la richesse, et de l'emploi, nous avons fait des choix différents. Je voulais aussi apporter cette réponse au terme de la présentation de votre budget, M. le rapporteur général, et maintenant je vous propose que nous passions au vote (applaudissements de la majorité).

M. TUJAGUE.- Peut-on débattre, dire un mot sur le budget ?

M. Le Président.- Bien sûr, M. TUJAGUE, mais normalement pas après moi, vous ne m'avez pas demandé la parole avant que je m'exprime.

M. TUJAGUE.- Je ne pensais pas que votre intervention était une conclusion.

M. Le Président.- Vous avez trente secondes.

M. TUJAGUE.- Cela a trait au budget et à la fiscalité, M. le Président. Sur la fiscalité, vous m'avez fait un certain nombre de réponses.

M. Le Président.- Vous m'expliquez que vous n'avez pas d'augmentation des bases à Contes et qu'il y en aurait au conseil général !

M. TUJAGUE.- Les bases évoluent de la même façon pour tous, pour toutes les collectivités. Vous me l'avez appris ce matin, maintenant je le sais.

M. Le Président.- Je vous aurai au moins appris quelque chose.

M. TUJAGUE.- Beaucoup d'autres même, mais au moins celle-là. En revanche, M. le Président, le choix des taux – et dans le temps, pas simplement cette année – dépend des collectivités.

J'ai fait tout à l'heure une observation qui ne portait pas sur l'évolution des bases, bien entendu . Mais le fait est que dans cette collectivité, depuis longtemps, et nous continuons sur cette voie, la répartition des taux entre les entreprises et les ménages fait qu'aujourd'hui les ménages payent plus. Aussi l'évolution de la fiscalité supportée par les ménages croît plus vite que celle des entreprises. Je maintiens cette observation. Cela avait déjà des conséquences mais cela en aura encore davantage à l'avenir dans la mesure où nous aurons, avec la décentralisation et le transfert d'un certain nombre de charges qu'assumait l'Etat, à supporter, pour partie en tout cas, le fonctionnement de ces services transférés avec de la fiscalité départementale. Or, la fiscalité départementale, notamment en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti, s'applique à tous quels que soient les revenus, alors que le financement quand il était à la charge de l'Etat, était assuré, pour partie en tout cas, avec le produit de l'impôt sur le revenu qui, lui, a un caractère malgré tout un peu plus équitable.

C'est que je voulais dire ce matin, M. le Président, c'est une donnée qui n'est pas négligeable dans notre appréciation des choses.

M. Le Président.- Toutes les bases augmentent pour tout le monde et les seuls qui ne payent pas d'augmentation d'impôt, c'est vous, expliquez cela à vos électeurs, ils le comprendront. Personnellement, je préfère qu'il y ait plus de contribuables qui payent l'impôt, plutôt que chaque contribuable paye lui-même plus d'impôt. C'est toute la différence. L'avantage c'est que, comme nous faisons en sorte que davantage de gens aient des revenus dans notre département grâce à nos politiques d'investissement, ils sont plus nombreux à payer l'impôt. Alors que vous voudriez qu'il y ait plus de pauvres, donc moins de gens qui payent l'impôt, mais que ceux qui le payent en payent davantage. C'est toute la différence. Nous, nous n'augmentons pas et vous, vous augmentez.

Il faut voter. Après toutes les explications que vous venez de me donner pour essayer de vous justifier après coup, je ne vois pas comment vous pourriez voter contre ! Vous allez voter pour l'augmentation de la fiscalité à la Région et contre la non augmentation de la fiscalité ici ! C'est génial ça ! Attendez, il va falloir l'expliquer quand même. Qui vote contre ?

Tous les groupes de l'opposition votent contre la non augmentation de la fiscalité !

Le budget primitif 2006, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes communiste, socialiste et vert).

Mes chers collègues, je vous remercie. La parole est maintenant à M. le vice-président en charge des équipements, M. THAON, pour le rapport n° 2.

2.- Direction des routes – Programme 2006 des investissements routiers, de l'entretien et des aménagements localisés de la voirie départementale

M. THAON.- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport présente le budget 2006 des directions routières. Il intègre bien sûr l'acte II de la décentralisation qui a transféré au département l'essentiel de la voirie nationale, à savoir 234 kms qui viennent s'ajouter aux 2 365 kms de routes départementales.

La section d'investissement décline les programmes qui ont été rappelés à l'occasion du rapport sur les orientations budgétaires en ce qui concerne le schéma des points noirs, l'aménagement du territoire et du cadre de vie, la conservation du patrimoine, les contrats de plan et subventions, les équipements et réseaux.

Le rapport comporte également une partie relative aux dépenses de fonctionnement, une autre concernant les recettes d'investissement et de fonctionnement et une dernière partie qui traite des enquêtes, autorisations administratives et conventions.

La mise en œuvre de ces programmes nécessite :

- en investissement : 100,3 M€ d'autorisations de programme et 183,85 M€ de crédits de paiement dont 54 M€ destinés aux routes nationales ;
- en fonctionnement : un montant de 18 M€ de crédits de paiement.

Le fonctionnement concerne l'entretien, l'éclairage, le service hivernal, le déneigement. Les investissements concernent la voirie, l'équipement, les réseaux, les fonds de concours.

Le rapport a été examiné par deux commissions dans ses moindres détails. J'ai assisté à ces réunions, nous n'avons pratiquement pas eu de remarques si ce n'est une grande satisfaction de voir le budget intérieur qui a été consommé d'une façon extraordinaire, c'était votre volonté M. le Président :

- en investissement, 93,44 % des crédits votés pour 2005 ont été consommés ;
- en fonctionnement, 97 % des crédits ont été consommés.

Soit une moyenne de 93,86 % de consommation des crédits.

Nous nous devons de féliciter et de remercier M. KUSCHTA, M. HAHUSSEAU et tous les services qui ont travaillé pour arriver à ce résultat. Ce n'est pas facile, c'est un pari, il est gagné, et vous maintenez donc cette volonté d'aller toujours plus loin puisque vous augmentez en permanence ce chapitre des investissements routiers en proposant 183 M€ et 18 M€, soit 201 M€ pour l'année 2006.

Nous avons eu quelques avis réservés dans les différentes commissions : cinq votes réservés d'une part et trois autres d'autre part. Je suis persuadé qu'avec toutes les explications que vous venez de fournir, M. le Président, ce dossier sera voté à l'unanimité. Il le mériterait grandement parce que l'ensemble du département est satisfait. J'en veux pour preuve toutes les inaugurations qui se succèdent les unes après les autres, la dernière en date étant celle du tunnel de la Condamine où tout le monde était satisfait et je vois que les échos sont très favorables.

Je vous demande, M. le Président, de faire procéder au vote de ce dossier qui est détaillé ; chaque conseiller général a eu la possibilité, avant cette préparation, de se rapprocher des SDA pour leur faire part de leurs volontés et de se rapprocher de vos services techniques. Tout est fait dans une très grande transparence.

M. Le Président.- Je vous remercie, M. le Vice-président, vous avez raison de souligner le dynamisme de nos services. M. ALBIN, vous souhaitez vous exprimer.

M. ALBIN.- Oui, merci M. le Président.

Concernant ce dossier, quelques observations toutefois, même si nous apprécions le travail réalisé par les services pour mener à bien un ambitieux programme, il faut le reconnaître. Mais quelques observations malgré tout concernant en premier lieu le plan de résorption des points noirs. Un plan de résorption que vous avez voulu important, que nous avons approuvé, pour lequel nous

avons toutefois émis quelques réserves quant à la possibilité de réaliser tout cela en un temps aussi court. Et aujourd'hui, nous nous apercevons que s'il y a une mobilisation importante de crédits, plus d'un milliard d'euros, les crédits consommés sont bien en dessous de la moyenne, que l'on aurait pu estimer à 145/150 M€ de dépenses par an puisque, à ce jour, nous sommes loin du compte et nous atteignons un tiers de cette moyenne. Nous avons donc quelques craintes quant à la réalisation, dans le délai qui a été imparti à ces travaux, de l'ensemble du programme que nous avons, je le rappelle, approuvé. S'agit-il des conséquences d'un effet d'annonce uniquement ou bien, et nous le croyons davantage, d'un manque de moyens dont dispose le service des routes pour mener à bien cette mission ?

Le deuxième point concerne le transfert des routes nationales. Tout à l'heure, Francis TUJAGUE et d'autres sont longuement intervenus sur cette question mais il nous paraît utile de souligner à nouveau que nous sommes là dans un schéma identique au transfert des routes départementales. De façon probante, nous pouvons constater que la défaillance de l'Etat depuis plusieurs années pour entretenir les réseaux routiers se traduit aujourd'hui par des charges importantes qui sont transférées à notre collectivité, si nous voulons réaliser des travaux à la hauteur des besoins, soit faire mieux que ce qui a été fait jusqu'à présent. Cela mobilise bien évidemment des crédits importants qui seront entièrement supportés par notre collectivité.

A titre d'exemple, pour ce budget 2006 avec le transfert des routes nationales, vous prévoyez 54 M€ d'investissement, c'est-à-dire un quart des crédits de paiement qui sont affectés aux routes pour seulement 10 % du réseau départemental. Cela nous paraît énorme, cela veut dire que le retard à rattraper est considérable effectivement, mais aussi que cela nécessite la mobilisation de fonds importants. Et de ce point de vue, nous pensons que ce que vous appelez le transfert à l'euro près est loin d'être respecté, d'autant plus que si pour cette année nous avons 37 M€ de recettes par rapport à ce transfert de charges, pour les années à venir les recettes, en maintenant un investissement identique, seront de toute évidence diminuées de moitié. En effet cette année, 10 M€ sont attribués de façon exceptionnelle, qui représentent uniquement une reversion, au titre du contrat de plan, de crédits non employés en 2005.

Enfin, ce transfert des routes nationales sonne définitivement le glas de la DDE. Nous y voyons là un recul important des services publics, car la DDE dépourvue de ses missions essentielles, les routes, l'entretien et l'aménagement routier, se cantonne aujourd'hui à une mission qui est consacrée uniquement à l'instruction des dossiers d'urbanisme. Tout nous laisse croire qu'avec cette régression des missions, nous arriverons très rapidement à la disparition totale des services de l'équipement et que la charge aujourd'hui assurée en matière d'urbanisme par la direction départementale de l'équipement, se retrouvera à très court terme à charge des collectivités territoriales. Là encore, ce recul des services publics porte préjudice à la qualité du service rendu à nos concitoyens.

M. Le Président.- D'autres interventions ?

Je veux vous rassurer d'abord sur le plan points noirs puisque nous ne cessons de monter en puissance et que nous respectons notre calendrier. Bien évidemment, lorsque nous avons pris la décision de démarrer 110 chantiers il y a deux ans, nous n'avons pas dit que nous allions « engager » 110 chantiers. Il faut étudier, M. ALBIN, et je veux vous donner la montée en puissance des études puisque, en 2006, il y a 65 M€ pour les études préliminaires, études de conception, études de procédure, et le reste est consacré aux travaux en cours et aux travaux à terminer.

Cela signifie que, par rapport à cette montée en puissance et le résultat des études dont nous disposerons au cours de l'année 2006, qui s'ajoutent à celles que nous venons d'enregistrer et qui

ont déjà été lancées en 2005, nous aurons une montée en puissance de nos chantiers qui nous garantit quasiment le respect de notre calendrier. Il faut bien en passer par des étapes et ce n'est pas une répartition des sommes de tant par an sur les 1.080 M€, ce n'est pas une division précise par année budgétaire, c'est 1.080 M€ que nous consommons avec une montée en puissance en fonction des études dont nous disposons, des procédures en cours, notamment d'acquisition, de validation des différents ministères, la loi sur l'eau, etc. Nous démarrons au fur et à mesure, c'est-à-dire que chaque année nous enregistrons un démarrage plus important de chantiers et, bien évidemment, les deux ou trois dernières années seront les plus fortes.

Par ailleurs, sur le transfert de la gestion des routes nationales au département, je ne reviendrai pas sur l'efficacité ; si vous la contestez, permettez-moi de vous dire ceci : affirmer que le conseil général serait moins un service public que le ministère de l'Équipement, n'est pas très gentil pour les fonctionnaires territoriaux, voire pour les fonctionnaires d'État qui sont mis à disposition du conseil général pour le suivi des routes. Je considère que la fonction publique départementale est une grande fonction publique, aussi noble que celle de l'État, M. ALBIN. Nous ne partageons peut être pas cela. Je rends hommage aux fonctionnaires du conseil général qui, me semble-t-il, méritent autant notre respect et notre reconnaissance que ceux de l'État.

Je mets maintenant aux voix.

Le dossier n° 2, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Vous voyez, ce n'était pas la peine de faire tant d'histoires sur le budget lui-même puisque, après avoir contesté le budget, notamment ce volet de l'investissement, vous finissez par adhérer à l'ensemble du volet routier. Ce que vous venez de voter là représente la moitié de l'investissement. Merci pour les administrés des Alpes-Maritimes.

Je passe maintenant la parole à M. NEGRE pour les rapports 3, 4 et 5.

M. NEGRE.- Merci M. le Président, et je ne doute pas que l'ensemble des conseillers généraux votent le dossier n° 3.

3.- Programme 2006 en matière de transports départementaux

Il s'agit des transports départementaux qui, sous votre impulsion M. le Président, se développent et montrent l'exemple au niveau national.

Je reprends la tarification qui est en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2006 : il s'agit d'une tarification uniforme sur l'ensemble du Département et du prix le plus faible de toutes les tarifications qui existent à ce jour en France. Nous proposons un billet simple à 1,30 € pour traverser tout le département, un abonnement mensuel tout public à 30 €, un abonnement mensuel pour les jeunes étudiants à 20 €. Comme vous l'avez dit, la fréquentation a « explosé ». Ce sont des résultats concrets sur le terrain, mais bien entendu qui concernaient 2005 et début 2006, et nous poursuivons.

Nous poursuivons par la mise en place de titres combinés avec les autres réseaux de transport pour favoriser de façon plus large le report modal vers les réseaux urbains, avec des titres multimodaux entre le réseau départemental et le réseau ferroviaire. Nous allons au-delà de cette tarification unique et allons saisir le SYMITAM pour mettre en place ces titres multimodaux.

Par ailleurs, nous avons prévu également une remise à niveau du matériel billettique. L'étude sera conduite en 2006 et, là encore, le Département sera leader dans son domaine dans la mesure où il définira un cahier des charges qui permettra, par l'intermédiaire du SYMITAM, de faire en sorte que demain nous puissions avoir cette fameuse carte Azur.

Au-delà de cette billettique nouvelle qui était souhaitable et attendue, nous lançons également un ambitieux programme pour définir le schéma départemental des transports et des déplacements. C'est cet ensemble que nous vous proposons au niveau du fonctionnement.

En matière d'investissement, nous proposons :

- des aménagements de points d'arrêt, notamment 15 arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour un montant de 800.000 € ;
- des équipements de points d'arrêt : on notera qu'une dizaine de points d'arrêt sont éclairés par des panneaux solaires, dans la philosophie du développement durable que vous préconisez ;
- la nouvelle billettique départementale, l'étude dont j'ai parlé tout à l'heure, pour 150.000 €.

En ce qui concerne les transports scolaires organisés par des tiers ou par le Département, il s'agit respectivement de 3,3 M€ et de 8,2 M€. Nous voyons là aussi une volonté d'aller de l'avant. A ce jour, nous avons 102 circuits qui transportent 3 500 scolaires.

Nous menons une action de solidarité très forte à l'égard des élèves et des étudiants handicapés qui ont été intégrés dans les établissements d'enseignement.

Nous avons également une centrale de réservation et surtout, je me permets d'insister, une augmentation de la promotion des transports par une communication qui va passer de 130.000 € à 200.000 € en 2006. Ce qui signifie que non seulement nous agissons mais, en même temps, nous défendons ce programme et souhaitons que l'ensemble des Azuréens soient concernés.

Nous avons bien sûr des lignes régulières de transports à la demande dont le budget passe de 10,5 M€ à 11,3 M€ et nous avons 5 000 clients dans le moyen et le haut pays qui sont desservis par ce type de transports.

Nous portons également un effort tout particulier sur l'abonnement trimestriel pour les élèves internes, qui était à 30 € et qui va passer à 15 € par trimestre à compter du troisième trimestre de l'année scolaire 2005/2006.

Enfin, nous aidons également les transports urbains.

Voilà ce que je pouvais annoncer dans le cadre de cette politique ambitieuse de transports départementaux.

M. Le Président.- Je vous félicite. Pourriez-vous nous rapporter les rapports 4 et 5 ?

4.- Programme 2006 – Etudes et prospectives de déplacement – Partenariats en matière de transport

M. NEGRE.- Là encore, le conseil général montre qu'il a la volonté d'aller au-delà de ses propres compétences. D'une part, nous avançons dans les études préalables aux infrastructures de transport à travers les pôles d'échange de la vallée du Paillon. Nous envisageons deux pôles d'échange en gares de Drap, Cantaron et l'Escarène pour lesquels les études d'avant-projet pourraient être engagées dès 2006. Nous avons également en prévision un pôle d'échange dans la vallée du Var, le réaménagement complet du secteur de la Manda et éventuellement, dans l'hypothèse où nous aurions un ouvrage routier supplémentaire, un deuxième pôle d'échange vers la zone industrielle de Carros.

D'autre part, nous engageons un schéma départemental de transport, dans une vision globale, en anticipation des problèmes que nous rencontrons.

Mais, au-delà de nos compétences départementales, nous investissons des fonds départementaux pour le ferroviaire. Dans ce domaine-là, nos engagements à travers les CPER s'élèvent à 31 M€ et nous avons un solde de 15 M€ que nous allons mandater dans les deux prochaines années.

S'agissant des programmes à venir, dans le cadre de la renégociation du contrat de plan, nous avons prévu sur l'axe Grasse/Cannes/Nice la suppression du passage à niveau n° 5 à Mouans-Sartoux pour 12 M€, qui avait été complètement oublié, dont 4 M€ pour le Département. Nous complétons les travaux de la ligne Cannes/Grasse à hauteur de 3 M€ supplémentaires pour le Département pour du ferroviaire ; là encore on avait oublié ces financements. On pourrait parler des suppressions des PN2 et PN5 de la ligne Cannes/Grasse, près de 1 M€ à la charge du Département, voire des protections acoustiques complémentaires à la voie littorale et qui sont attendues impatiemment par les riverains. Pour la ligne Nice/Breil, ce sont des aménagements de sécurité et de vitesse pour 1,5 M€ supplémentaires. Les pôles d'échange représentent 500.000 € et le pôle Saint-Augustin 800.000 € à la charge du Département.

Nous nous engageons totalement à hauteur de 12,6 M€ supplémentaires dans le cadre de la renégociation du plan pour le ferroviaire.

Enfin, pour le SYMA, 400.000 € d'investissement supplémentaire sont prévus en 2006. Le conseil général, au-delà de ses compétences routières, soutient fortement le ferroviaire, il a une vision multimodale, il a une vision de développement durable et le président s'est entièrement engagé dans ce dossier-là. Je l'en remercie totalement.

Quant au fonctionnement pour le SYMA, il s'élève à 3,3 M€. C'est considérable. Le conseil général a décidé de soutenir fortement cette ligne.

5.- Programme 2006 en matière de transports départementaux – Gare routière de Nice

M. NEGRE.- Le Département des Alpes-Maritimes, compétent en matière de réalisation et de gestion des gares routières interurbaines, avait transféré le 12 octobre 2000 à la ville de Nice la compétence de la gestion de la gare routière. En effet, la ville en est propriétaire et souhaitait en conserver la gestion dans la mesure où la gare avait également une fonction de terminus urbain. L'exploitation de cette gare routière a d'abord été assurée par la CCI, ensuite par une convention d'affermage de la SEMIACS. La convention arrive à échéance en février 2007. La ville de Nice a donc demandé au Département la reconduction de ce transfert de compétence afin de lui permettre de relancer une nouvelle procédure de consultation pour une durée de sept ans, pour tenir compte de l'échéance prévisionnelle de réalisation de la ligne 2 du tramway. En effet, au-delà de 2012, le

fonctionnement de la gare routière et des lignes départementales sera à revoir avec la création des centres d'échange de Saint-Jean d'Angély et de Saint-Augustin.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

M. KNECHT.- M. le Président, M. le Vice-président, mes chers collègues, sur le rapport n° 3, je ne mésestime pas, M. le Vice-président, votre volonté personnelle et les progrès qui ont été accomplis ça et là ces derniers mois ou ces dernières années, mais il faut quand même, si je puis me permettre, remettre les choses à leur juste place.

Nous partons de très loin, notamment en matière de transports publics, et j'aimerais quand même que nous fassions le constat lucide suivant : en prenant toute la hauteur de vue nécessaire, les investissements en matière de transport et de déplacement dans les trente dernières années dans ce département ont été principalement consacrés à la réalisation de liaisons routières rapides et sécurisées pour accéder principalement aux stations de sports d'hiver. Ce sont cet engagement et cet engouement, ou ce « sur-engouement » pour ce type d'investissement, que d'une certaine façon nous payons cher aujourd'hui.

Là où je crois qu'il faut tempérer votre optimisme, c'est que je ne vois et je ne lis dans aucune revue spécialisée, je n'entends de la part d'aucune personnalité reconnue, voire d'expert reconnu au plan national, européen ou international, que le département des Alpes-Maritimes soit à la pointe, soit en avance en matière de transports collectifs, en matière de transports alternatifs. Citez-moi en France les exemples de la région parisienne, bien sûr, de Grenoble, Mulhouse, Strasbourg, Nantes, Bordeaux : là, nous avons toutes étiquettes confondues un certain nombre de références. Dans les Alpes-Maritimes, ce n'est pas le cas, nous en sommes encore très loin. Or, sur ce simple rapport n° 3, je voudrais évoquer un point parce qu'il nous ramène quand même à la réalité, à la dure réalité et à une contradiction par rapport à ce que sont à la fois les missions principales du conseil général et les intentions affichées : c'est qu'en matière d'abonnement, par exemple, et de tarification, je ne crois pas – mais je veux bien me livrer à un débat républicain tout à fait constructif et documenté sur cette question – que nous soyons les moins chers en France. En tout état de cause il existe quand même un gros problème, c'est que la loi SRU du 13 décembre 2000 a prévu en son article 123 la disposition suivante :

« Dans l'aire de compétence des autorités organisatrices de transport urbain de voyageurs, les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861-1 du Code de la sécurité sociale, bénéficient de titres permettant l'accès au transport avec une réduction tarifaire d'au moins 50 % ou sous toute autre forme d'une aide équivalente. Cette réduction s'applique quel que soit le lieu de résidence de l'utilisateur ».

J'ai vérifié, je suis allé sur le site Internet du conseil général par rapport aux nouveaux tarifs, également sur le site Internet de la CANCA, M. le Vice-président de la CANCA, et, dans les deux cas, à moins que j'en aie fait une lecture trop rapide, je n'ai vu aucune application de cette disposition.

Tout cela pour dire que si l'on veut être cohérent, il faut à la fois effectivement développer une politique ambitieuse, s'en donner les moyens en termes de décision et de budget, et appliquer la loi et toute la loi.

Sur le dossier n° 4, je voudrais revenir sur un point non négligeable puisqu'il s'agit quand même de savoir comment nous allons nous déplacer, loger et vivre dans les Alpes-Maritimes dans vingt, trente, quarante, cinquante ans. Je veux parler bien sûr du débat public sur le contournement routier de Nice sur lequel j'ai interpellé M. le Président tout à l'heure.

Cette affaire là est quand même fondatrice à tous égards. Comme je l'indiquais tout à l'heure, je voudrais rappeler très rapidement l'historique. Nous avons pris l'année dernière, au mois de mai si je me souviens bien, une motion unanime du conseil général sur laquelle nous avons travaillé, l'ensemble des groupes, et que nous avons pu - et j'en remercie le président - amender, modifier, préciser. Nous avons tenu, à ma demande, et là aussi je vous en remercie M. le Président, une réunion des présidents de groupes sur cette question. Depuis, j'observe, j'entends et j'écoute avec attention les positions de différents membres du conseil général, qu'il s'agisse de Marius PAPI en tant que président du groupe communiste, de vous-même en tant que vice-président chargé des transports, du président à la séance inaugurale ; la position de notre groupe également et le cahier d'acteur que nous avons fait. J'attends et j'espère toujours que l'institution départementale va enfin se saisir de cette question sans attendre les conclusions du débat public dont je rappelle les trois rendez-vous majeurs que sont les réunions du 30 janvier, du 6 février et du 27 février. Actuellement, une expertise est en cours qui est conduite par le cabinet ISIS, comme suite à notre demande d'expertise qui a été demandée et acceptée.

Je lis également, vous pouvez vous le procurer sur le site Internet de la commission de débat public, le journal n° 2 du débat public qui fait d'ores et déjà une pré synthèse et où, globalement, y compris parmi les personnes qui seraient davantage favorables à la solution longue du maître d'ouvrage, il figure (c'est flagrant pour qui veut bien lire et analyser cela) une volonté commune affirmée d'engager une politique encore plus volontariste en matière de transports publics et de transports alternatifs.

Ma question est la suivante : d'une façon ou d'une autre, le conseil général va-t-il valider encore une fois cette convergence de la plupart des intervenants et acteurs dans ce débat ? Je suis certain, compte tenu à la fois des compétences et de la volonté, que des services et des élus ont travaillé sur cette question. Le conseil général va-t-il faire entendre sa voix sur ce débat qui est majeur, qui engage les générations futures, sur lequel nous avons pris une position de principe et bien acté les uns et les autres qu'il était essentiel, pour que des projets se réalisent, qu'ils soient le plus consensuels possible, faute de quoi nous nous exposons et nous nous exposerons à voir démonter, si j'ose dire, à chaque alternance, tout ce dont notre département a pourtant grandement, hautement et même dramatiquement besoin ?

Merci de vos réponses.

M. NEGRE.- Concernant l'intervention de notre honorable collègue sur le rapport n° 3, vous estimez que le passé est le passé. Nous sommes en 2006 et nous visons aujourd'hui et demain. Eh bien, aujourd'hui et demain, nous vous démontrerons justement qu'il y a une implication forte, complète, totale du conseil général des Alpes-Maritimes pour la multimodalité. C'est vrai, vous remontez en arrière mais, aujourd'hui, vous reconnaissez donc à contrario que nous avons une action puissante dans ce domaine-là. Vous voulez tempérer mon enthousiasme, vous aurez du mal.

Vous dites que nous ne sommes pas à la pointe dans les revues. Nous ne lisons pas les mêmes. Vous m'avez aussi attaqué en tant que vice-président de la CANCA, vous y avez fait référence, je vais donc commencer par la CANCA et je terminerai par le conseil général. Si vous

lisiez par exemple une revue qui est sans doute la n° 1 en France, qui s'appelle Ville et transports, vous auriez constaté que la CANCA a été à l'honneur et a reçu une palme justement pour le développement de son réseau en 2005. J'étais d'ailleurs invité cette année aux remises de trophées. Erreur, nous sommes à la pointe, je persiste et je signe. Je n'ai trouvé personne, je dis bien personne qui ait aujourd'hui un tarif uniforme, dans l'ensemble des cent départements français, qui soit plus faible que le nôtre.

M. le Président, le conseil général des Alpes-Maritimes postulera en 2006 pour obtenir le prix de Ville et transports dans ce domaine, parce que j'ai constaté qu'une autre assemblée avait obtenu ce prix-là alors qu'elle affichait un tarif plus élevé que le nôtre. Nous avons, mais là encore vous ne l'avez pas lu, également un rapport récent spécial de Ville et transports sur ce qui se fait dans les Alpes-Maritimes. Là encore, malheureusement, vous ne lisez pas les bonnes revues.

Quant au prix que nous faisons payer à l'heure actuelle, je persiste et je signe : notre tarification est de 10 € pour les scolaires, pour les jeunes au niveau de la CANCA. Je n'ai pas trouvé moins cher dans le cadre de 500 000 habitants et vingt-quatre communes. Quand nous avons la tarification qui est la nôtre, soit pour les jeunes soit pour les salariés, nous avons des tarifications qui sont parmi les plus basses. Tout à l'heure je citais les internes : 15 € par trimestre. Excusez du peu. Je ne crois pas que beaucoup de départements à l'heure actuelle soient capables de proposer un tel tarif.

Sur l'article 123 de la loi SRU que la gauche a votée, je regarde avec beaucoup d'intérêt ce qui se passe dans les départements, ou dans les communautés d'agglomération de gauche : je n'y vois pas une application stricte de la loi de l'article 123. Je manque même d'exemples pour pouvoir dire : on pourrait s'en inspirer. Il semblerait que l'article 123 pose quelques problèmes d'application pour les uns et pour les autres.

Voilà ce que je pouvais dire là-dessus. Quant au fond et concernant le rapport n° 4, sur le contournement routier de Nice, le président sera peut être plus à même de répondre à cette question. Je pense quant à moi qu'il faut effectivement s'orienter vers la multimodalité. Cette infrastructure me paraît absolument indispensable en complément de ce que nous faisons sur le transport en commun et il faut effectivement s'orienter vers un projet de type consensuel.

M. BALARELLO.- M. le Président, je voudrais revenir sur le rapport n° 4. Dans la rubrique « programmes à venir », pour la ligne Nice/Breil, nous avons un total de 7 M€ dont le tiers est financé par le conseil général. Je voudrais attirer votre attention sur ce point, M. le Ministre, parce que c'est surtout au ministre que je m'adresse, afin que RFF soit en mesure de mettre sa part, et que nous puissions réaliser ces travaux rapidement.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour dire notamment à nos collègues qui sont au conseil régional et à M. ALLEMAND, que la Région fait une erreur stratégique considérable en ne voulant pas financer sa part sur l'épi ferroviaire de Vintimille, et tout cela parce que M. PIEL fait une erreur d'appréciation que nous paierons dans le département.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je voudrais ajouter un mot à ce que disait excellemment le vice-président NEGRE.

M. KNECHT, je ne sais pas si vous avez cherché à minimiser l'effort du Département dans la mise en place d'une tarification aussi basse, en alléguant que nous n'appliquons pas ce qui est préconisé par la loi SRU. Nous proposons un abonnement à 30 €. Sachant qu'il s'appliquait précédemment aux salariés et maintenant à tous, c'est donc une mesure plus que sociale. Pour un

abonnement à 30 € et une utilisation quotidienne du bus, sachant que le ticket est à 1,30 €, le coût du trajet revient à 65 centimes d'euro, c'est-à-dire 50 % du tarif du ticket unique. Vous pouvez considérer que ce n'est pas suffisant, donnez-moi un tableau qui démontrerait que nos mesures ne sont pas les plus sociales parmi tous les départements de France. Maintenant, s'il faut aller au-delà, je ne suis pas fermé à une réflexion. Dans le domaine des transports, je n'ai aucun tabou. Aucun. Je me montre très ouvert. Mais je pense quand même que nous sommes allés très loin.

Sur le débat public, j'attire l'attention de chacun ici. Nous avons, vous l'avez rappelé M. KNECHT, voté à l'unanimité. C'est la raison pour laquelle je dis clairement ceci à un membre de notre majorité qui n'est pas là ce matin, mais je le lui dirais de la même manière en sa présence : ayant lu ici qu'il avait une proposition différente, cela m'a surpris puisqu'il avait lui-même voté, comme chacun sur ces bancs, le contournement de Nice tel que nous l'avions proposé et dont je rappelle la conclusion :

« A la veille de l'ouverture du débat public, le conseil général approuve le principe de réalisation du projet de contournement de Nice, rejette toute solution autre que le doublement de l'autoroute A8 en utilisant le faisceau actuel et exclut tout nouveau tracé non enterré notamment au sud et au nord.

Décide la création d'une commission d'élus du conseil général où seront représentés les différents groupes de l'assemblée, qui aura pour vocation de préparer la position du conseil général à la fois pour la partie est et pour la partie ouest du département. Elle veillera à la bonne intégration du projet dans l'environnement, notamment à hauteur de l'échangeur Nice Est.

Demande à ce que le chantier soit réalisé dans un délai ne dépassant pas dix ans. Dans l'intervalle de la réalisation du chantier, le conseil général demande à l'Etat d'étudier un dispositif permettant de restreindre, voire d'interdire le trafic de transit des poids lourds aux heures de pointe sur l'autoroute A8 ».

Voilà le document qui a été voté à l'unanimité. J'attire votre attention sur ce point parce que c'est l'avenir du département qui se joue, après chacun fera son choix, devra expliquer son choix à ses grands électeurs aux prochaines élections sénatoriales. Je le dis parce que les gens qui sont asphyxiés tous les matins et tous les soirs dans notre département, au volant de leur voiture, se demandent : que font nos élus, qu'attendent-ils pour faire quelque chose ?

Il faudra que chacun assume sa responsabilité. J'assumerai la mienne, quitte à avoir des divergences dans ma majorité, quitte à avoir des accords avec mon opposition. Je n'ai pas de tabou sur le sujet, je veux le dire.

Nous avons perdu trente ans. Je sais que beaucoup aiment parler du passé, moi je ne suis pas un homme du passé, j'essaie de ne pas regarder l'avenir dans un rétroviseur. Je ne vais pas refaire le débat de l'A8bis sur les erreurs considérables commises dans la manière dont ce projet a été conduit. Je ne vais pas reparler du débat de l'A58 et des mêmes erreurs. Mais, là où je suis, dans les Alpes-Maritimes ou à Paris, je ferai tout ce que je pourrai pour ne pas devoir, dans dix ans, dans quinze ans, ou dans vingt ans - si je suis encore vivant - endosser la charge pour les générations à venir de ne pas avoir pris mes responsabilités au bon moment. Chacun, quant à lui fera comme il veut.

Nous avons déjà montré une première fois l'exemple en votant à l'unanimité, sur tous ces bancs, le contournement et l'option que nous voulions ensemble. Je ne voudrais pas que, ici ou là, à l'occasion du débat public, certains se renient et viennent dire maintenant le contraire. Ce qui serait

terrible pour les habitants des Alpes-Maritimes, ce qui compte c'est la vie des gens et l'avenir de l'économie de notre département, parce que nous finirons par désespérer tout le monde. C'est bien beau d'avoir inventé Sophia et d'avoir promis il y a trente ans que, cinq ans après il y aurait de quoi y acheminer les salariés. Trente ans après, il n'existe toujours rien. C'est bien beau d'avoir fait la zone d'activité de Carros et du Broc, quand j'ai dû me battre pendant quinze ans pour sortir la 202bis face à toutes les adversités possibles. Il est vrai que si c'était à refaire, je ne mènerais pas le débat de la même manière, je le dis en me tournant vers l'opposition dont je n'ai pas toujours compris les positions, sachant que de toute façon on ne peut réussir sur ces sujets que dans l'unanimité ou le consensus le plus large possible, comme vous le disiez vous-même M. KNECHT.

Je ne sais pas de quoi sera fait 2007, je ne sais pas qui gagnera les élections présidentielle ni les élections législatives, bien qu'au fond de moi, j'ai mes convictions et espère ne pas être déçu. Je suis convaincu que mon espérance sera la bonne. Mais par principe, parce que je regarde ce qui se passe depuis vingt ans, jamais une majorité ne s'est succédé à elle-même. Cela veut donc dire que si j'amenais cette majorité à faire un choix et que vous soyez en désaccord avec celui-ci, je prendrais le risque énorme que vous le remettiez en cause avec une nouvelle majorité nationale en 2007. Ce risque, je ne veux pas le prendre. Je ferai donc tout ce que je peux, et il est vrai que nous avons perdu un peu de temps, mais si nous l'avons fait, c'était aussi pour essayer d'en gagner.

J'ai essayé d'entendre, de voir comment on réagissait à Saint-Laurent-du-Var, à Cagnes, à Biot, à Mouans-Sartoux, et, je le dis entre guillemets, ce n'est pas bien de jouer aux « pompiers pyromanes ». J'ai beaucoup de respect pour M. ASCHIERI mais, quand je vois la manière dont il s'est exprimé dans la réunion du débat public en disant « regardez, on est en train de vous refaire l'A8bis., ce n'est pas bien de faire croire des mensonges aux gens. C'est comme cela que l'on échoue et que l'on échoue collectivement, alors que tout le monde sait que le débat ouvert aujourd'hui n'est pas du tout celui de l'A8bis. Ce débat aujourd'hui nous offre pour la énième fois l'opportunité de savoir comment, après que nous ayons fait ensemble le choix d'une solution sur le contournement même de Nice, nous allons pouvoir nous rendre jusqu'à Sophia et désenclaver. C'est tout. Quel choix allons-nous faire, serons-nous capables, après avoir dégagé une unanimité sur la première partie, la partie « est », de dégager un choix unanime sur la première partie, la partie « ouest » ? Je le souhaite, il en va de la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous.

En fin de séance nous aurons à désigner des membres pour représenter notre assemblée dans un certain nombre d'organismes et notamment ceux qui appartiendront à la commission ayant vocation à préparer la position du conseil général sur le contournement de Nice.

D'ici à ce soir nous l'installons, nous la réunirons dans les prochains jours et nous essaierons de dégager une solution. Nous tiendrons dans un mois une réunion, parce que l'avenir du département en dépend, qui sera exclusivement consacrée au choix que nous aurons à dégager. Je vous remercie d'avoir soulevé le débat. Je voulais m'exprimer aujourd'hui, vous m'avez devancé, je vous réponds de façon très consensuelle : voilà ce que je souhaite que nous fassions, mais je le dis clairement, il en va de la responsabilité de chacun et, si nous échouons pour la troisième fois, cela veut dire que nous échouerons définitivement et que les générations futures auront réellement toutes les raisons d'en vouloir à celles et ceux qui, à ce moment précis de l'histoire de la démocratie de notre département, n'auront pas su prendre leurs responsabilités.

Je vais mettre aux voix les rapports 3, 4 et 5.

Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole pour le logement à Me BALARELLO pour les rapports 6 et 7.

6.- Politique du logement

M. BALARELLO.- Le rapport n° 6 décrit dans une première partie la situation du logement dans les Alpes-Maritimes, ainsi que les actions du Département.

Je vous rappellerai simplement un chiffre, mais vous en avez parlé il y a un instant, M. le Président : les objectifs de production tels que fixés par l'Etat sont passés de 983 logements en 2002 à 1 140 en 2003, 1 342 en 2004 et 1 522 en 2005. Il y a donc une progression et, comme je l'ai souvent mentionné dans cette instance, le département des Alpes-Maritimes a consommé la totalité des crédits mis à sa disposition, étant précisé que ceux-ci sont supérieurs aux autres départements de la région PACA.

Je rappelle très brièvement que les actions du Département sont orientées sur :

- les garanties d'emprunts,
- les réhabilitations et sécurisations dans les immeubles sociaux,
- les acquisitions améliorations,
- les surcoûts fonciers qui sont très importants puisque, en 2005, ce sont onze organismes qui en ont bénéficié, nous permettant de faire 689 logements.

En ce qui concerne le logement pour étudiants, je voudrais compléter ce qui est dit dans le rapport, car en réalité, à ce jour, nous avons « dans les tuyaux » 558 logements pour étudiants. J'y reviendrai s'il y a des questions de nos collègues.

Le rapport évoque ensuite les aides aux particuliers, avec des subventions pour l'accèsion à la propriété dans l'ancien, c'est-à-dire principalement le prêt à taux zéro, et vous avez rappelé le chiffre en 2005 : ce sont 671 accédants à la propriété qui en ont bénéficié. En outre, 579 autres dossiers sont prêts à être examinés prochainement en commission permanente.

Le rapport traite également de l'amélioration de l'habitat rural, d'une modification de la réglementation départementale pour permettre aux personnes handicapées de bénéficier de l'accèsion à la propriété et aussi pour permettre aux particuliers qui achètent dans les enchères publiques, notamment à la barre du tribunal, de bénéficier du prêt à taux zéro mis en place par le conseil général.

Il est ensuite proposé d'octroyer des subventions exceptionnelles aux organismes constructeurs, notamment pour « les Fusains », chers à notre collègue M. Bernard ASSO puisque c'est dans son canton, avec 11 logements étudiants. Pour « les Orangettes » à Nice il y a une subvention complémentaire, une subvention pour la résidence sociale pour femmes victimes de violences à Nice, et des subventions exceptionnelles aux particuliers.

Dans une note au rapporteur que, mes chers collègues, vous avez tous reçus, il est proposé l'attribution de subventions pour l'accèsion à la propriété dans l'ancien, c'est-à-dire le prêt à taux zéro. Vous avez lu comme moi dans la presse qu'une modification a été votée en loi de finances, dont le décret va paraître d'ici quarante-huit heures, augmentant les plafonds de ressources pour les accédants à la propriété dans l'ancien bénéficiant du PTZ.

Il vous est donc demandé d'intégrer cette nouvelle disposition réglementaire qui doit intervenir à compter du 1^{er} février.

M. Le Président.- Vous pouvez enchaîner avec le rapport 7, s'il vous plaît.

7.- Création d'un opérateur départemental de l'habitat

M. BALARELLO.- Le rapport n° 7 concerne la création d'un opérateur départemental de l'habitat. Nous avons décidé la création d'un opérateur départemental. Quelqu'un a évoqué tout à l'heure, je crois qu'il s'agit de M. TUJAGUE – l'acquisition auprès de l'OPAM du patrimoine hors CANCA ; je vous dis tout de suite, M. TUJAGUE, que cela n'a pas été possible en raison du refus de l'OPAM de céder à un opérateur départemental. C'est la raison pour laquelle la solution qui a été trouvée est l'achat à la commune de Saint-Laurent-du-Var de ses parts, c'est-à-dire 51,3 % des actions de la société anonyme immobilière d'économie mixte de Saint-Laurent-du-Var. Il y a eu un accord sur le prix qui vous est proposé, étant entendu que les 48,7 % restants sont détenus par la Caisse des dépôts et consignations.

Le but de la manœuvre est de réaliser du logement social et du logement pour étudiants. Les premières opérations de la société figurent dans le rapport à la page 103 :

- la rue Biscara à Nice,
- la caserne Lyautey à Nice,
- les Bassins de Notre Dame à Saint-Laurent-du-Var,
- ainsi qu'une possibilité à Antibes.

Compte tenu de tous ces éléments, le Président nous propose :

- d'acquérir les 51,3 % des actions de la société anonyme immobilière d'économie mixte de Saint-Laurent-du-Var détenus par la commune de Saint-Laurent-du-Var, pour un montant maximum de 7,1 M€, les crédits nécessaires figurant au chapitre 923-266 ;
- de désigner trois représentants du conseil général au sein du conseil d'administration de la SEM ;
- de désigner le représentant du conseil général au sein de l'assemblée générale des actionnaires ;
- de désigner le candidat du conseil général à la présidence du conseil d'administration ;
- d'accepter corrélativement une augmentation du capital de la société à hauteur de 3,6 M€ financée d'une part par le conseil général à hauteur de 1,8 M€ et, d'autre part, par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur et DEXIA pour des participations respectives de 1,2 M€ et 0,6 M€. La Caisse des dépôts et consignations étant également sollicitée pour participer à cette augmentation du capital.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- J'interviendrai sur les deux dossiers plus rapidement que ce que j'avais prévu puisque Francis TUJAGUE a abordé plusieurs questions tout à l'heure.

Permettez-moi, M. le Président, de savourer la réponse que vous avez faite tout à l'heure en matière de logement parce que vous faisiez presque la démonstration que la Côte d'Azur était la terre d'accueil du logement social ! Il me semble que, malheureusement, les réalités de ce point de vue...

M. Le Président.- Les réalités ce sont les chiffres.

M. VICTOR.- J'y viens. Les réalités de ce point de vue sont bien loin de là.

M. Le Président.- Donnez-moi les chiffres des Bouches-du-Rhône !

M. VICTOR.- Non, pour l'instant je reste dans le département. Effectivement, je ne m'étais pas rendu compte que les dizaines de milliers de familles qui attendent un logement avaient été satisfaites jusque-là. C'est ma première observation.

Deuxièmement, en matière de compétence, combien de fois je me suis fait « coller au mur » quand j'abordais cette question du logement et où, dans cette assemblée, on me disait « cela ne dépend pas de nous » ;

M. Le Président.- Et pourtant, nous le faisons !

M. VICTOR.- Aujourd'hui, il se trouve qu'au regard des réalités et des difficultés, et pour ne pas s'être emparés de cette question, les différentes grandes villes, les départements et l'Etat sont confrontés à des réalités économiques et sociales. Nous sommes obligés d'aborder le problème et cela même si le logement ne fait pas partie de nos compétences, tellement nous sommes pris à la gorge de ce point de vue en matière sociale et économique.

Deux observations donc en relation avec les réponses que vous avez apportées tout à l'heure.

Sur les chiffres donc, quand il est évoqué, et c'est dans le rapport, qu'aujourd'hui il y a 34 000 demandes en attente de logement social, j'imagine que ce chiffre porte essentiellement sur les bailleurs sociaux. Quand il y a 34 000 demandes et qu'il nous est dit que dans le meilleur des cas on arrive à satisfaire 3 000 à 4 000 demandes par an, si je fais un ratio, on voit bien à combien d'années nous en sommes. Premier chiffre.

Second chiffre, et notre collègue BALARELLO vient de l'évoquer à nouveau, malgré la progression des quotas engagés, nous sommes à 1 500 logements en 2005 puisque tous les crédits d'Etat notamment, avez-vous dit, ont été consommés ; peut être qu'avec des crédits d'Etat plus conséquents on aurait pu en consommer beaucoup plus. On nous dit qu'on satisfait 1 500 logements en 2005 alors que la globalité des PLH évoque 2 000 logements par an. Si l'on fait tous ces ratios au regard du nombre de demandes à ce jour, on voit bien combien d'années il nous faut. Et je ne parle là que du logement social dont on sait qu'il concerne 60 % de la population des Alpes-Maritimes. C'était ma première observation.

Ma seconde observation est pour dire que, bien sûr, nous avons des interventions, et tant mieux, que ce soit sur l'accession à la propriété ou sur la réhabilitation de l'ancien ; pour autant, si notre démarche devait se limiter en grande partie à la question de l'accession à la propriété – et tant mieux pour les couples qui peuvent bénéficier de ces dispositions – cela ne règlera pas la question de l'attente en logements sociaux parce que, au regard de la non possibilité de construire, il y a de toute façon des revenus très insuffisants pour la grande masse des foyers afin de pouvoir accéder à la propriété.

Moralité : au regard de la situation qui est la nôtre, revenons sur cette notion de logement social qui concerne la plus grande part des familles de notre département.

Dernière observation sur cet aspect, concernant le logement pour étudiants : j'ai bien entendu que nous avons en projet, à ce jour, 558 logements ; j'ose espérer que ces projets iront à leur terme.

M. BALARELLO.- Ils sont déjà déposés.

M. VICTOR.- Quand je dis « à leur terme », je m'entends, cela veut dire qu'un jour nous pourrions effectivement donner la clé à quelqu'un pour pouvoir y accéder. Qu'ils soient engagés, je veux bien, mais dans tous les programmes engagés le rapport en signale 5 à 10 % qui ne vont pas jusqu'au bout.

M. BALARELLO.- Non, non.

M. VICTOR.- Nous avons abordé cette question en commission, notamment sur l'aire de Sophia, nous voyons là que nous risquons d'avoir une situation particulièrement délicate au regard des projets, des développements en matière universitaire qui sont les nôtres sur le campus.

C'était sur le premier dossier. Je ne m'étends pas beaucoup plus pour évoquer ce que rappelait Francis TUJAGUE : nous avons un outil, d'accord, mais par rapport à nos souhaits, à nos ambitions, à ce que nous avons projeté, cela demeure à cet instant une demi-mesure. Dans le rapport la ségrégation est faite à nouveau entre logements pour actifs et logements sociaux, et il me semble qu'il faut réellement intégrer cette dimension de logements sociaux.

Dernière observation puisqu'elle fait l'actualité depuis hier, et elle me permet de faire le lien entre les deux dossiers : avec les manipulations dont l'assemblée vient de se rendre responsable concernant la loi SRU, on peut annoncer effectivement des statistiques en évolution ; on va intégrer dans ces statistiques une part de logements en accession à la propriété qui ne viendront en rien s'ajouter aux logements que les familles attendent.

M. CUTURELLO.- Sur ces deux dossiers, je voudrais faire un certain nombre de remarques qui me paraissent importantes, car l'annonce de chiffres est souvent source de démagogie et vous allez voir que la démagogie est un art malgré tout relativement difficile.

Vous donnez la réalité de la situation du département des Alpes-Maritimes dans les chiffres que vous communiquez vous-même dans le rapport n° 6 : il y a 9 % de logements sociaux, c'est-à-dire 42 000 logements sociaux dans le département. Au regard de l'objectif 20 % de la loi SRU, il en manque 50 000 et, comme vous le savez, c'est noté dans le rapport, les Alpes-Maritimes payent 15 M€ de pénalités sur les 31 M€ payés dans l'ensemble de la région PACA. Cela figure dans le rapport.

Ce qui me permet de vous dire, M. le Président, et c'est aussi dans le rapport : si sur l'ensemble de la région PACA il y a 15 % de logements sociaux et que nous n'en avons que 9 % dans les Alpes-Maritimes, c'est que certains départements sont nettement au-dessus du nôtre et très proche de la moyenne, ce qui explique que leur production actuelle de logements sociaux soit plus faible par rapport au rattrapage ; ils ont peu à rattraper tandis que nous, nous avons beaucoup à rattraper.

Autre exemple, en France aujourd'hui il y a 16 % de logements sociaux, 20 % étant l'objectif. Faisons une hypothèse, que les majorités qui se sont succédées dans ce département, à la direction du département et à la direction des grandes villes, aient joué le jeu comme la France entière et que nous ayons aujourd'hui dans les Alpes-Maritimes, rêvons un peu, 16 % de logements sociaux. Nous aurions donc 72 000 logements sociaux dans les Alpes-Maritimes aujourd'hui, c'est-à-dire 30 000 logements de plus. Il ne resterait donc plus à traiter que 3 000 demandes sur les 33 000 qui existent aujourd'hui dans le département. Là-dessus, je crois qu'il faut le dire, votre responsabilité est lourde, même si M. le sénateur BALARELLO proteste puisqu'il a construit lui-même beaucoup de logements sociaux, on le sait parfaitement compétent dans le domaine du bâtiment, mais quand même on a construit la moitié de ce qu'il aurait fallu faire.

En matière de rattrapage par rapport à la loi SRU pour atteindre les 20 %, il faudrait 2 550 logements par an sur vingt ans. Or, en observant ce qui a été réalisé au cours des quatre dernières années, il y a eu – et ce sont toujours vos chiffres – 4 987 logements sociaux financés et lancés, alors qu'il en fallait 10 200 si l'on applique les quotas nécessaires pour atteindre le 20 %. Cela veut dire qu'en quatre ans... écoutez bien...

M. Le Président.- M. CUTURELLO, je vais vous écouter mais je voudrais simplement vous poser une question. Elle s'adresse aussi bien à vous qu'à M. VICTOR puisque vous vous exprimez ici de manière très velléitaire sur le logement social.

Je suis un homme de vérité, de transparence, je n'ai donc pas cherché – ce que j'aurais pu faire – dans le rapport que je vous présente, à cacher la réalité des chiffres. Vous reprenez vous-même mes chiffres.

M. CUTURELLO.- Il y a d'ailleurs une erreur, mais je vous la signalerai.

M. Le Président.- Au demeurant, quand on dit 33 000 demandeurs, certains présentent leur demande auprès de plusieurs bailleurs.

M. CUTURELLO.- Il y a même un numéro unique, M. le Président.

M. Le Président.- Ce n'est pas au point.

M. CUTURELLO.- On va le mettre au point.

M. Le Président.- Ne soyez pas polémique. J'ai additionné toutes les demandes auprès des bailleurs et c'est la raison pour laquelle on peut estimer ce chiffre à moins de 33 000. Mais j'ai joué la transparence totale sur les chiffres. Vous voulez parler de passé, moi je parle d'avenir. Je n'y peux rien si j'hérite d'un département qui, aujourd'hui, n'est qu'à 9 %.

M. CUTURELLO.- M. le Président, vous n'êtes pas né aujourd'hui en politique !

M. Le Président.- Oui, mais j'ai souvent été assis, comme vous, sur le banc d'un modeste conseiller général, ou conseiller municipal, ou conseiller régional d'opposition à Marseille. Estimez-vous, puisque je pense que vous êtes respectueux de la loi et des compétences des collectivités, qu'en ouvrant ce grand débat ici – qui à la limite n'aurait pas de raison d'être ouvert puisque, encore une fois, nous n'avons pas de compétence – que le conseil général des Alpes-Maritimes, qu'il s'agisse de moi-même ou de mes prédécesseurs, est la collectivité responsable de la situation que vous évoquez ? Je vous pose la question.

Vous appartenez à d'autres assemblées. Estimez-vous que c'est cette assemblée qui a en charge la situation du logement social ? Répondez à cette question et ensuite vous continuerez votre exposé.

M. CUTURELLO.- Je vous réponds tout de suite. Vous savez très bien que je m'exprime aussi dans l'autre assemblée concernant le logement social.

M. Le Président.- Vous vous exprimez ici. Alors, oui ou non ?

M. CUTURELLO.- C'est ce que je suis en train de faire, il me semble.

M. Le Président.- Est-ce que, oui ou non, cette assemblée est responsable de la situation du logement social dans ce département ?

M. CUTURELLO.- Ce n'est pas sa compétence première mais sa responsabilité politique, M. le Président.

M. Le Président.- Donc, à partir de là, alors que vous nous reprochez les uns et les autres d'assumer nos responsabilités premières (vous nous reprochez le handicap, les routes), puisque vous reconnaissez que ce domaine n'est pas de notre responsabilité première, admettez que même si nous ne réussissons pas à compenser ce que d'autres – dont c'est la responsabilité première – ne font pas, nous avons au moins le mérite d'essayer d'apporter quelque chose.

Maintenant, si pour réaliser les quelques dizaines de milliers de logements dont vous dites qu'ils font défaut dans notre département, vous estimez que c'est de la responsabilité de notre collectivité, donnez-moi en même temps le mode d'emploi, parce qu'il est facile de critiquer mais, entre M. VICTOR et vous, comme M. KNECHT ce matin ou M. TUJAGUE, je n'ai pas entendu une seule proposition. Nous, nous proposons. Que vous contestiez ce que nous proposons, ça va, mais en échange faites d'autres propositions.

M. CUTURELLO.- Si vous me laissez poursuivre, vous verrez.

M. Le Président.- Allez-y, j'écoute vos propositions.

M. CUTURELLO.- Je tenais simplement à vous préciser que je vais faire quelques propositions qui sont connues d'ailleurs, dont certaines sont faites par votre gouvernement. Mais, en ce qui concerne la situation au regard de la loi SRU que j'évoquais tout à l'heure, je vous fais observer, M. le Président, qu'en quatre ans il a été financé 4 987 logements sociaux et, par rapport à 10 200, il en manque 5 200, c'est-à-dire que le déficit est plus important que la réalisation. Je ne dis pas que c'est de la responsabilité totale de notre collectivité mais c'est la situation de notre département. Puisque vous vous y intéressez, je crois, il est important de le dire.

Si l'on prend le dernier chiffre de 2005 qui est le plus favorable, nous avons un déficit annuel de 1 000 logements par an, si bien que, si l'on continuait à ce rythme, d'ici à vingt ans il en manquerait encore et toujours 20 000. Ce que je dis, c'est que les initiatives proposées ne sont pas à la hauteur de la question lancinante qui concerne tous nos concitoyens. Malheureusement je n'entends pas la mise en œuvre des propositions faites par M. BORLOO lors du congrès de l'Union HLM, au mois de septembre, concernant les possessions foncières et les différentes entreprises de l'Etat dont il faudrait faire l'inventaire afin de les mettre à

disposition des opérateurs. Vous parlez ici, et je vais y venir, de quelques possibilités mineures existant dans le département et que l'opérateur que vous voulez créer va utiliser. Mais sur l'ensemble du département je n'ai pas entendu que cet inventaire ait été mis en œuvre et je le regrette bien.

M. Le Président.- Un inventaire ne réalise pas des logements. Pour l'instant, j'attends toujours vos propositions.

M. CUTURELLO.- M. le Président, vous savez très bien que c'est la question du foncier qui est centrale et que, faute de foncier, nous ne pouvons pas agir. Eh bien, agissez sur le foncier, faites le nécessaire, prenez vos responsabilités au niveau de l'Etat pour que, y compris les propositions de M. BORLOO, si ce n'est pas uniquement pour la galerie et pour faire de la prestidigitation comme s'il était un homme de théâtre, on fasse ces logements.

Concernant la création de l'opérateur que vous voulez mettre en œuvre, vous aviez évoqué cette affaire au mois de juin, nous vous avons dit notre désaccord car, à l'époque, je vous avais indiqué que face à l'ampleur du problème vous n'accouchiez que d'une structure. De plus, vous serez en concurrence avec le reste des opérateurs du département, ce que vous reconnaissez vous-même page 100 de votre rapport puisque vous prenez la précaution de dire que ça ne sera pas en concurrence. C'est une délégation qui est à la limite de l'aveu.

En outre, j'ai le regret de vous dire que cette proposition est quand même particulièrement bricolée et chère puisque vous nous annoncez 5 M€ au mois de juin et là, nous en sommes à 7 M€. Si l'on prend les ambitions initiales annoncées avec cette structure, vous produiriez 150 logements neufs et 150 logements en acquisition amélioration. Je veux bien le croire mais il y a souvent loin, de l'annonce à la réalisation. Cela a été évoqué ce matin mais il faut y revenir, si l'on prend la lutte contre la vacance, par exemple, il avait été annoncé par vous-même en 2003 une prévision importante et intéressante de 500 logements par an sur trois ans remis sur le marché, soit 1 500 logements. Bilan : 110 logements, soit 7 % de réussite. En appliquant le même taux à la nouvelle SEM qui doit voir le jour, on obtiendrait 30 à 50 logements par an. On voit bien qu'il ne suffit pas d'annoncer et que l'annonce ne vaut pas résultat.

C'est la raison pour laquelle, concernant la délibération n° 7 sur la création de cet opérateur, nous n'y sommes toujours pas favorables.

Ensuite, quand on regarde la situation nationale, on voit une chose, M. le Président : la volonté des députés de la majorité de l'UMP de réduire l'obligation de solidarité qui est inscrite dans la loi SRU, et on a vu se multiplier les manœuvres pour aboutir à réduire cette obligation. C'est très grave. A tel point que l'abbé Pierre, malgré son grand âge, s'est déplacé dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale pour faire part, par sa présence, de sa désapprobation.

Alors, en voyant cela, on peut être surpris, et après avoir entendu le président de la république il y a peu, mais il espère souvent qu'on oublie, déclarer solennellement qu'il fallait renforcer l'application de la loi SRU, on peut donc s'interroger : qui gouverne, qui dirige ? Vous savez, M. le Président, quand il y a plusieurs pilotes en désaccord dans un avion, cela se termine rarement bien.

Ce que je voudrais vous dire c'est qu'il faudrait mobiliser tous les moyens de la solidarité nationale pour aider les plus pauvres à se loger. Or votre gouvernement, votre

majorité utilisent toutes les ruses pour réduire, remettre en cause l'obligation de solidarité. Je crois que l'abbé Pierre a raison quand il déclare dans la presse d'hier que ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale est réellement une indignité.

M. Le Président.- Je trouve que vos propos sont vraiment affligeants.

M. CUTURELLO.- M. le Président, nous ne sommes pas là pour faire de la morale mais de la politique.

M. Le Président.- M. CUTURELLO, ça y est, vous avez eu votre temps de parole, il est largement dépassé, vous auriez mieux fait de l'utiliser à faire des propositions. Je ne savais pas que M. CHIRAC était devenu votre référence, je m'en réjouis. En tout cas je n'ai pas entendu une seule proposition, pas une seule. La seule proposition que vous ayez faite est celle concernant le foncier : manque de chance pour vous, la seule manière de résoudre le problème du foncier c'est l'EPFR et, l'EPFR, c'est vous qui le présidez et cela ne fonctionne pas.

M. LUCA et ensuite M. BALARELLO.

M. LUCA.- Je me permets d'intervenir parce que le débat est à l'Assemblée nationale après être passé au Sénat. Je veux bien qu'on se fasse donner des leçons en assemblée départementale ; je rappelle quand même ceci à ceux qui nous donnent des leçons aujourd'hui pour notre département : quand ils ont eu le pouvoir durant cinq ans du temps de M. JOSPIN, jamais on n'a construit aussi peu de logements sociaux que pendant cette période. Ne venez pas vous ériger en donneurs de leçons sur ce qu'il conviendrait de faire quand vous n'avez donné aucun moyen à ce pays ni au département pour faire du logement social. En revanche, jamais cette majorité n'aura fait autant de logements puisque nous sommes revenus à un taux qui datait d'il y a quinze ans, c'est-à-dire 400 000 logements par an. Nous rattrapons votre retard et vous venez nous donner des leçons de morale !

Concernant la loi BORLOO elle-même, vous dites qu'il n'y a pas d'inventaire dans le département ; ce n'est pas la question. Il y aura une mise à disposition des ouvrages et des terrains appartenant à l'Etat, et ensuite cet inventaire sera fait, mais d'abord nous votons la loi et ensuite nous voyons de quelle manière elle s'applique. Nous n'allons pas faire l'inventaire avant. Il peut y avoir des références au plan national qui sont emblématiques ; dans un département comme le nôtre, il est vrai que c'est moins évident qu'ailleurs.

Concernant les logements vacants, une proposition du ministre reprend ce qui est fait par ce département pour favoriser la vacance, c'est-à-dire des exonérations pour les propriétaires qui s'engagent à remettre sur le marché leurs logements à des loyers modérés. Cela va dans le sens de ce que fait le conseil général qui l'a anticipé, et de ce point de vue nous avons été plutôt pilotes puisque cela avait été refusé dans le passé. C'est aujourd'hui validé.

Enfin, sur la loi SRU, vous vous accrochez comme à une bouée sur un taux de 20 % souvent irréaliste pour certaines communes qui sont déjà dans l'impossibilité de construire, ou d'autres dont les plans de prévention des risques leur interdisent de construire. C'est politique de tartufe ! Ce qui a été proposé par certains députés et notamment M. GORGES qui, lui, a 36 % de logements sociaux dans sa commune de Chartres, c'est de veiller dans le cadre des communautés d'agglomération à ce que nous puissions moduler au meilleur des intérêts, des possibilités de construction. Là, vous êtes dans un catéchisme qui vous fait plaisir. Cela étant, je le répète, quand vous, vous aviez le pouvoir, vous avez été indignes du logement social et vous vous raccrochez à l'abbé Pierre aujourd'hui, passez-moi l'expression, c'est assez plaisant.

M. BALARELLO.- Pour compléter ce que vient de dire mon collègue LUCA, je voudrais tout d'abord répondre à M. VICTOR. M. VICTOR, vous n'avez pas tort compte tenu de l'implantation...

Mouvements sur les bancs de l'opposition.

Attendez, laissez-moi aller au bout. Vous n'avez pas tort quand vous dites qu'à Sophia Antipolis, par exemple, il nous faut beaucoup de logements étudiants compte tenu de la création du STIC. Vous avez raison mais j'ajouterai simplement qu'il y a 226 logements qui vont démarrer, qui sont déjà financés, pour lesquels le conseil général a alloué une subvention, et il y a ensuite la société d'HLM Erilia qui va en projeter 200 autres. Il y a donc sur Sophia Antipolis un programme de 426 logements qui va démarrer dès les premiers jours de 2006.

M. CUTURELLO a parlé de la vacance : nous avons sorti 110 logements de la vacance. Croyez-moi, par rapport aux autres statistiques de la France entière, c'est un exploit et beaucoup vont copier notre système de sortie de la vacance.

En ce qui concerne les possibilités foncières également évoquées par M. CUTURELLO, je voudrais lui dire que dans le département cela fonctionne déjà puisqu'à Breil, par exemple, la société Erilia a acheté l'ancienne gendarmerie et va démarrer 23 logements sociaux. Ensuite vous oubliez qu'à Saint Jean d'Angély, propriété de l'Etat, vont démarrer, sont déjà dans les tuyaux et sont financés, 166 logements pour étudiants. Je sais qu'il y a eu du retard, j'ai interpellé d'ailleurs le ministre là-dessus, mais cela commence à fonctionner.

Reste la comptabilisation de logements dans l'article 55 de la loi SRU. Je dois dire que j'ai déposé une proposition de loi et Lionel LUCA, à l'Assemblée nationale, a déposé la même proposition. Nous étions sur la même longueur d'onde tous les deux. Pour comptabiliser quoi ? Nous avons demandé que soient pris en compte dans la loi SRU, et c'est ce qui se développe maintenant, les logements vendus aux locataires HLM en vertu de la loi de juillet 1965 et en vertu de la loi MEHAIGNERIE dont j'étais le rapporteur au Sénat. Il n'est pas normal, et vous l'avez rappelé dernièrement, M. le Président, qu'en France nous ayons 57 % de propriétaires alors que l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne en sont à 78 et 82 %. Il n'y a que l'Allemagne qui soit derrière nous en Europe. Je crois qu'il faut peut-être reconnaître que si nous avons eu tous ces problèmes dans les banlieues, c'est peut être parce que nous n'avons pas assez de logements sociaux vendus aux locataires HLM ou que l'on ne comptabilise pas les PSLA par exemple (programmes sociaux locatifs aidés). Il faut les comptabiliser, il faut les prendre en compte dans les dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, c'est vrai que c'est un sujet important, nous avons fait le choix libre et volontariste de nous en saisir, mais je suis prêt à accepter les reproches quand il y a des propositions. Or, je souhaite que les séances du conseil général soient soit un lieu de débat et de construction, au sein duquel chacun apporte sa contribution. Souvent lorsque l'opposition a fait des propositions qui me paraissaient intéressantes, je vous ai suggéré que nous les intégrions dans nos rapports. Il se trouve que dans le domaine du logement on nous reproche de mener notre politique en dehors de nos compétences et sans nous proposer quoi que ce soit.

Mais la méthode aussi est surprenante parce que ces reproches interviennent toujours au moment des budgets, comme sur beaucoup de choses. D'ailleurs je suis heureux de ne pas avoir entendu M. KNECHT cette année me rappeler : « ce n'est pas un budget vérité ». L'année dernière

il m'avait fait remarquer : vous dites que c'est un budget vérité, c'est faux, je fais les additions, les soustractions par rapport aux années précédentes. Qui ne dit mot consent, enfin nous y sommes arrivés.

Je crois plus que jamais que nous avons à mener un combat farouche dans le domaine de la lutte contre la vacance. On a plus de 50 000 logements vacants identifiés dans le département. Nous avons un département, je le dis, qui est trop bétonné et, chaque fois que nous pouvons, avec l'aide du conservatoire du littoral, faire l'acquisition d'espaces naturels sensibles, nous le faisons, parce que mon ambition est de reconstruire la ville sur la ville, ce n'est pas de boucher les dents creuses ici ou là. S'agissant de la lutte contre la vacance, vous me dites qu'on a échoué parce que nous n'avons pas été en mesure de remettre sur le marché plus de 110 logements. Excusez-moi, j'ai essayé et je reconnais que je n'ai pas atteint mon objectif. Il faut faire preuve d'humilité en politique. Pour autant, je veux me donner les moyens d'atteindre mon objectif. Cela veut dire que les dispositions mises en place, soit n'apportent pas suffisamment de garanties, soit ne sont pas suffisamment attractives et, comme le disaient le sénateur BALARELLO et Lionnel LUCA, le plan BORLOO est là pour venir nous conforter et nous aider puisque aujourd'hui c'est le gouvernement de la France qui a compris, avec 2 500 000 logements vacants dans notre pays, qu'il fallait agir.

Permettez-moi donc, de vous dire que, pour moi, les 20 % de la loi SRU sont ridicules. C'est comme quand la DATAR m'explique, en tant que ministre de l'aménagement du territoire, que dans les dix ans il y aura trois millions d'habitants de plus le long du littoral en France. De deux choses l'une : soit la France est gouvernée par des statistiques et auquel cas nous n'avons plus notre raison d'être, soit c'est à nous de faire les statistiques, de dire ce que nous voulons et où nous souhaitons conduire notre pays. Qu'il y ait trois millions d'habitants de plus sur le littoral en France, au Mont Saint-Michel, dans la Somme, en Charente-Maritime, dans les Alpes-Maritimes ou en Languedoc-Roussillon, cela ne m'intéresse pas parce que cela veut dire que la France aura échoué en matière de politique d'aménagement du territoire. Tant que je serai où je suis, je vais essayer de faire mentir les statistiques de l'INSEE.

Nous avons deux millions de logements vacants en France. Alors dire qu'il faut construire 20 % de logements sociaux, c'est pour moi une erreur. Essayons de reconstruire la ville sur la ville, essayons de reconquérir les logements vacants et de faire en sorte que nos centres urbains historiques vivent mieux. L'autre jour, j'étais à Villefranche-de-Rouergue, une ville nouvelle faisant partie des 350 villes nouvelles construites par Saint-Louis au XII^{ème} siècle.

Or ces 350 villes nouvelles construites par Saint-Louis n'entrent pas dans le quota des villes nouvelles construites au XX^{ème} siècle qui ont droit aux crédits ANRU. Pourtant, Villefranche-de-Rouergue et sa bastide c'est beau, c'est magnifique. Mais près de 2 000 logements sont vacants dans la ville nouvelle construite par Saint-Louis. Je suis en train d'expliquer à M. BORLOO que mettre de l'ANRU dans les villes nouvelles de Saint-Louis, cela vaut peut être la peine et que ma conception de la France est celle-là.

De même en ce qui concerne l'aménagement du territoire, on a toujours considéré qu'il y avait un territoire qui n'appartenait pas à la France : c'est-à-dire les cités, les banlieues, dont la gestion est confiée, notamment depuis Bernard TAPIE, à un ministre qui s'appelle le ministre de la politique de la ville. Si bien que les Français n'y comprennent rien parce qu'habitant en ville, ils croient que c'est le ministre de la ville qui s'occupent d'eux alors que ce n'est pas le cas. Et il existe un ministre de la ville ne s'occupant que des cités, des banlieues. En réformant la DATAR qui désormais s'appelle la DIACT depuis le 1^{er} janvier dernier (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires), j'ai décidé que j'allais me saisir du dossier et que, désormais, les cités et les banlieues allaient rentrer dans le territoire national.

Si nous avons un pari à gagner ensemble, c'est de faire disparaître du vocabulaire institutionnel dans dix ans les mots « cités », « banlieues »..

La lutte contre la vacance dans les centres anciens, à l'image des politiques qui sont conduites à Grasse par exemple, peut nous y aider.

Il faut donc persister et améliorer nos critères. Oui, M. CUTURELLO, je n'ai pas réussi, j'ai fait une partie du chemin, il reste une autre partie du chemin à faire et j'ai l'intention de la faire avec le soutien de tous ceux qui voudront y participer. Mais quand vous dites que, parce que nous n'avons pas réussi à atteindre nos objectifs dans la lutte contre la vacance, cela veut dire que nous allons échouer dans les objectifs que nous fixons à l'opérateur départemental dont nous nous dotons et que, si l'on fait un calcul, nous annonçons 300 et nous allons donc en faire 30, cela signifie que votre ambition est de nous voir échouer.

Quand on aime les gens, et en particulier ceux en difficulté, quand on a envie de lutter contre les détreuses, on ne fait pas le pari de l'échec, mais le pari de la réussite pour sa collectivité. Vous aviez deux exemples possibles à prendre : soit celui de la lutte contre la vacance où notre taux de réalisation est de 110, soit celui de l'accès à la propriété où, l'année dernière, lorsque nous vous avons annoncé le chiffre de 800, vous avez dit « vous ne réussirez jamais, cela ne sert à rien, vous gelez les crédits sur une ligne où cela ne marchera pas ». A fin novembre il y avait 800 couples dans notre département qui bénéficiaient d'un prêt à taux zéro et de l'aide de 8.000 € du conseil général. Vous pouvez considérer que ce n'est pas une politique sociale, permettez-moi de vous dire que 800 couples qui ont droit à un prêt à taux zéro, ce sont des gens modestes, des gens qui sont en dessous d'un plafond de revenus et auxquels on a donné la chance de pouvoir accéder à la propriété, parce que je crois quand même que le plus beau symbole de réussite sociale dans notre pays c'est de pouvoir devenir propriétaire de son propre logement. Or, plutôt que de dire à cet instant précis où vous intervenez : puisque vous avez réussi à atteindre votre objectif des 800, nous vous faisons confiance, cela veut dire que les 300 que vous fixez pour l'opérateur de logements sociaux seront réalisés, vous avez préféré prendre le verre à moitié vide et prendre l'exemple de la lutte contre la vacance.

Eh bien moi, je ne veux désespérer de rien et, en 2006, je veux gagner partout : sur l'accession à la propriété où je me suis fixé de passer de 800 à 1 500 ; je veux gagner sur l'opérateur avec un quota de 300 ; je veux gagner sur la lutte contre la vacance et rattraper les retards. Si vous aviez envie d'apporter un peu de solidarité à ceux qui en ont besoin, avec nous vous feriez le pari de la réussite de la collectivité plutôt que celui de l'échec. Mais c'est dommage, c'est un autre choix que vous avez fait, M. CUTURELLO.

M. VICTOR.- Un mot. J'entends moi aussi le raisonnement qui dit de reconstruire la ville sur la ville, effectivement une des idées fortes de la loi SRU. De ce point de vue et notamment dans l'objectif de lutte contre la vacance, que peut-on espérer de ce que l'on peut appeler la réquisition là où l'on a des difficultés ? Une loi nous le permet. Là où il y a volontariat, pas de problème, mais dans des endroits où les logements restent en permanence inoccupés durant des années, quels sont les moyens ? On pourrait peut être avancer. La loi SRU ne dit pas de construire 20 % de logements, elle dit d'atteindre ce niveau. Je partage moi aussi cette idée de reconstruire la ville sur la ville, je n'ai pas envie de rajouter du béton. Mais, dans un département comme le nôtre, où la vacance est forte, pourquoi n'allons-nous pas aussi rechercher des potentialités ?

M. Le Président.- M. VICTOR, ce sont des propositions qui méritent d'être faites. Or, il se trouve qu'un certain nombre de propriétaires d'immeubles insalubres laissent les logements en l'état

plutôt que d'accepter l'aide du conseil général pour la réhabilitation, et la garantie de loyer que leur apporte le Département pour y loger des populations, et notamment des actifs. Vous dites que je privilégie les actifs, mais permettez-moi de vous dire que si je cherche à les accueillir, c'est pour privilégier les d'entreprises qui peuvent bénéficier des emplois qualifiés dont elles ont besoin. Je pense que c'est un domaine aussi que nous avons le devoir de privilégier. Mais nous avons des propriétaires qui, malheureusement, s'enferment dans cette posture. Je respecte avant tout, dans notre pays, la liberté de propriété, mais certains exagèrent et, leur attitude a de lourdes conséquences, notamment s'agissant des organismes bancaires qui font des placements, gèlent et mettent en difficulté l'économie même, parce qu'un immeuble insalubre appartenant à une banque et qui n'a pas d'occupant au cœur d'un quartier ancien, ne fait pas vivre le commerce, l'artisanat, l'activité, et ne favorise pas la création de richesses et d'emplois. Eh bien, je fais partie de ceux, au sein du gouvernement, qui proposent en ce moment que nous fassions évoluer nos dispositions législatives pour pouvoir disposer d'outils ou transférer des outils aux collectivités territoriales pour leur permettre d'agir avec plus de volontarisme, voire plus d'autorité. Je suis donc complètement ouvert à ce débat, sachez-le M. VICTOR, et je vous remercie de l'avoir soulevé.

Je vais maintenant mettre aux voix les rapports 6 et 7.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté (opposition du groupe socialiste et vert, abstention du groupe communiste).

M. FRERE, pourriez-vous nous rapporter le dossier n° 8, s'il vous plaît ?

8.- Politique culturelle 2006 du département

M. FRERE.- Très volontiers M. le Président, parce que la culture au conseil général est une volonté politique, vous le savez bien, ce n'est pas une obligation, et je dois dire que, cette année, c'est une magnifique cerise sur un formidable gâteau. Pourquoi ? Parce que je vous propose des manifestations nouvelles.

Les soirées estivales : vous les connaissez, elles rencontrent un succès de plus en plus important et c'est sans doute près de 300 spectacles gratuits qui seront proposés, c'est la culture pour tous et pour toutes.

Ce qui est nouveau ce sont les musiques actuelles avec Nikaïa Live, à la salle 700 que nous avons louée à Nikaïa. Nous menons une politique de musiques actuelles en faveur des jeunes avec douze dates qui seront directement pilotées par le conseil général et attribuées à une délégation par voie d'appel d'offres, puis douze autres dates qui seront proposées par les associations responsables.

« C'est pas classique » : c'est très classique parce que nous avons eu un succès considérable, 30 000 entrées, et nous allons bien sûr reproduire cette manifestation fin octobre.

« 06 en scènes » : c'est nouveau, en particulier pour faire découvrir cette politique culturelle pour les jeunes, l'art plastique, la musique, la danse, le théâtre, le cirque et l'art de la rue. C'est important aussi parce que c'est une opération nouvelle qui se déroulera au printemps. Nous aurons « c'est pas classique » à l'automne et « 06 en scènes » au Printemps.

Le festival de la danse c'est nouveau, nous allons profiter des Voix du Domaine Renoir, des manifestations de danse à travers Mme PIETRAGALLA et d'autres. On s'ouvre à la danse et, là encore, pour tous les publics puisque ce sera gratuit.

La diffusion du cinéma dans le moyen et le haut pays : nous sommes en augmentation et deux communes nouvelles, Carros et Roubion, pourront y participer.

En ce qui concerne la politique des musées, c'est vrai que les musées sont difficiles à gérer parce que nous avons une diminution du nombre de visiteurs dans tous les musées de la Côte d'Azur. Comment attirer plus de visiteurs ?

En ce qui concerne le musée des Merveilles, nous avons toujours notre exposition de l'été d'Henri de LUMLEY.

S'agissant du musée des Arts asiatiques, nous avons enfin un partenariat avec la ville de Nice et, c'est un scoop, je vous le dis, le terrain a été acquis pour un franc symbolique. Nous aurons donc enfin une vitrine de ce musée des Arts asiatiques sur la promenade des Anglais et, lorsqu'on sait qu'il y passe 80 000 véhicules par jour, c'est une formidable vitrine.

Deuxièmement, nous allons diminuer le prix d'entrée pour nous harmoniser avec les musées de la ville de Nice et également poursuivre le partenariat avec le parc Phœnix qui fonctionne bien.

Enfin, un musée ne peut vivre qu'à travers les expositions. Nous aurons cet été une exposition, je le dis à Bernard ASSO qui va vous rapporter le dossier sur le cinéma, sur Bollywood les fameux studios de cinéma indiens.

Et puis, en matière de patrimoine, l'exemple le plus parfait est quand même la restauration du palais de l'Agriculture. Le conseil général et notre président ont souhaité s'y impliquer et s'y appliquer, ce sera une magnifique vitrine du Département.

Enfin concernant les archives, vous avez reçu, mes chers collègues, un magnifique catalogue qui vous montre les trésors de ces archives et nous avons maintenant un lieu tout à fait emblématique pour les conserver et les promouvoir.

La diffusion artistique : je dirai simplement que si le conseil général n'était pas là, il n'y aurait pas de vie culturelle sur la Côte d'Azur parce que nos amis maires qui sont présents savent bien que le conseil général accompagne toutes ces grandes manifestations dans le département, il n'y aurait pas d'orchestre philharmonique à Nice, pas d'orchestre à Cannes, pas d'opéra, pas de festival dans le département, et pas de théâtre national à Nice.

Le Département s'implique et s'applique dans le CIRM. Si le Département n'était pas là, il n'y aurait pas l'ADEM, la délégation de la musique et de la danse. Je le dis, tout le monde le sait, sans le soutien du conseil général, il n'y aurait pas d'opéra d'enfants puisque nous avons été abandonnés, malheureusement, par la Région.

C'est une volonté politique, M. le Président, mes chers collègues, qui est importante parce que la Côte d'Azur n'est pas comme les autres départements, elle doit avoir cette image emblématique de la culture, non seulement pour les habitants mais aussi pour les touristes.

Aujourd'hui 30 % des touristes viennent sur la Côte d'Azur pour la culture. C'est donc un honneur pour le Département de l'accompagner et le conseil général n'oublie pas les jeunes. Le

Département subventionne le conservatoire national de région, l'école départementale de musique avec vingt-quatre professeurs, l'école Rosella Hightower bien sûr, l'école d'acteurs de Cannes, au total des centaines d'enfants bénéficient de l'aide départementale..

Voilà ce que représente la culture dans le Département : c'est une belle image pour la Côte d'Azur.

M. VICTOR.- Nous voterons ce dossier de la politique culturelle du département. Vous n'êtes pas surpris quand même, ce n'est pas la première fois, notamment en matière culturelle.

M. FRERE.- C'est tout à fait juste.

M. VICTOR.- Nous voterons donc ce dossier. Pour autant, cela appelle au moins deux ou trois petites observations.

« Soirées estivales », « Nikaïa Live », « C'est pas classique », « 06 en scènes », le festival de la danse et les grands accompagnements que nous faisons, au sens propre et au sens figuré, de différents secteurs culturels, autant de choses positives qu'il faut effectivement savoir saluer. Ce sont de grands événements qui permettent notamment d'offrir de la diffusion culturelle, donc à un grand public, parce que le niveau est élevé. En même temps, je pense que dans nos efforts pour l'avenir, il faut pouvoir faire émerger tous les talents qui existent dans ce département, individuels et collectifs, et aussi pouvoir favoriser la création dans sa plus grande diversité. Nous avons à la fois de grands événements, de grandes structures, il y a même une nouvelle initiative, « 06 en scènes », qui vraisemblablement permettra la création, mais il demeure un champ considérable de création dans les quartiers, dans des associations, et il me semble qu'on ne peut pas faire émerger ce qui existe. D'un côté nous avons la diffusion et je pense que dans nos réflexions quant à des politiques culturelles d'avenir, il faut que l'on sache aussi soit alterner, soit faire fonctionner en même temps tout ce qui peut être la création dans sa plus grande diversité : dimension culturelle bien entendu, mais aussi dimension sociale de ce terreau important de créateurs dans nos différentes communes. C'est ma première observation.

Ma seconde observation porte sur le musée des Arts asiatiques. Enfin, pourrait-on dire, le bout de terrain si justement convoité a été cédé par la ville de Nice. C'est à la fois un juste retour des choses et une opportunité de développement. Nous l'enregistrons de façon intéressante parce que combien de fois ne l'avons-nous pas souhaité ici même. En même temps, il aurait été souhaitable quand même, et notamment pour pouvoir mieux se projeter dans l'avenir, que dans ce rapport sur le musée des Arts asiatiques nous ayons une indication, ou plusieurs, sur ce qu'a été son fonctionnement tout au long de l'année 2005 en fréquentation et autres, autant d'éléments chiffrés qui manquent dans le rapport.

M. FRERE.- Je vais vous répondre.

M. Le Président.- Attendez, M. FRERE, M. Patrick MOTTARD d'abord.

M. MOTTARD.- Cela vous permettra de répondre globalement.

J'ai toujours beaucoup de sympathie pour l'enthousiasme du rapporteur lorsqu'il présente son budget de la culture et, tous les ans, il nous fait le coup de la cerise sur le gâteau, ce qui a amené mon collègue Patrick ALLEMAND à dire que peut être, en fin de mandat, on aura un véritable clafoutis en la matière !

En matière culturelle effectivement, nous ne sommes pas dans une compétence obligatoire.

M. Le Président.- Ne confondez pas les cerises confites et les cerises cuites !

M. MOTTARD.- Nous verrons bien.

Compétence non obligatoire, effectivement, si ce n'est pour la lecture publique et les archives abondées à 900.000 € et 380.000 €. Pour le reste, nous sommes dans une compétence non obligatoire mais, comme vous l'avez rappelé, M. le rapporteur, surtout dans un département comme les Alpes-Maritimes, la culture a en plus un prolongement économique avec le tourisme, si bien que même si ce n'est pas une compétence obligatoire, c'est une compétence extrêmement importante.

Le risque, avec une compétence non obligatoire, est de penser que les dépenses en faveur de la culture par définition ne sont pas critiquables et ce sont forcément de bonnes dépenses. Nous, nous sommes des élus, nous ne sommes pas des mécènes et toute politique culturelle comme toute politique en général doit faire l'objet d'un bilan coût/avantage, surtout quand le budget, il faut bien le reconnaître, reste quand même modeste, comme c'est le cas ici. On ne peut pas faire tout avec tout.

Bien sûr une politique culturelle n'a pas à être rentable mais, pour le moins, elle a à être utile. Ce bilan coût avantage, je l'ai fait au nom de mon groupe et il m'amène à critiquer votre politique, une politique que l'on peut considérer comme déséquilibrée à trois niveaux, et je m'en explique.

Premier niveau : c'est un budget qui favorise trop les grandes institutions qui appartiennent soit à l'Etat, soit aux grandes communes de notre département, au détriment de la culture vivante qui, elle, est souvent d'initiative départementale, bien que, et nous pouvons le reconnaître, le chapitre diffusion départementale soit mieux équilibré en raison de cette initiative en faveur des musiques actuelles. Notre collègue CONCAS, amateur de rap et qui intervient régulièrement sur ce dossier, sera très satisfait de cette évolution.

En ce qui concerne les « soirées estivales » qui sont un dossier emblématique, il est évident que là aussi on souhaiterait un peu plus de transparence ; nous avons en effet le sentiment que la programmation est parfois plus le fait du prince que d'une véritable réflexion objective.

Pour en revenir à cette diffusion départementale, elle concerne 2.256.000 €. Elle est en retrait, par exemple, par rapport aux quasiment 4 M€ de budget de l'opéra de Nice et des orchestres de Nice et de Cannes. Il ne s'agit pas de critiquer les grandes institutions, l'excellence du travail qui est fait, le prestige qui rejaillit à la fois sur la région et le Département, mais de relever un déséquilibre existant au détriment de ce qui relève vraiment de l'initiative de notre collectivité.

C'est le premier des déséquilibres et, puisque vous voulez des propositions, je souhaiterais qu'on le corrige quelque peu.

Deuxième déséquilibre : le budget que vous nous présentez pénalise à l'évidence la culture de proximité. Le dispositif de soutien aux associations culturelles est bloqué, d'ailleurs dans des conditions de transparence qu'il faudra améliorer, à 2 600 000 €. Là encore, c'est à

peu près le budget de l'opéra et de son orchestre. C'est aussi un peu plus du double de la coûteuse geisha, c'est-à-dire le musée des Arts asiatiques dont a parlé mon collègue Victor. Entre parenthèses, pour avoir les chiffres que demande mon collègue Victor, c'est-à-dire la participation, le chiffre d'affaires, j'ai l'impression que c'est un peu « secret défense » ; en tout cas nos collaboratrices s'y sont cassé les dents toute la semaine.

Pour en revenir sur ce faible budget de la culture de proximité, il faut bien dire que les créateurs, les animateurs, les militants de la culture ont de quoi être amers parce que, évidemment, ils ne sont pas très bien servis. Là aussi, autre proposition : rééquilibrer le budget dans ce sens.

Troisième déséquilibre : la politique culturelle n'est pas qu'une affaire d'offre, c'est aussi un moyen de créer de la demande. La culture, on le sait bien, c'est d'abord un désir et, si l'on veut éviter l'élitisme, il faut développer l'éducation : éducation nationale, éducation populaire, éducation artistique. Tout cela est étroitement imbriqué si l'on veut effectivement créer de la demande de culture. Dans votre budget, la politique de formation est, il faut bien le dire, réduite à la portion congrue : 2 300 000 € et l'essentiel du budget est consacré à l'offre. Troisième déséquilibre qu'il conviendrait de corriger si l'on veut vraiment avoir une politique culturelle qui n'a pas pour finalité la médiatisation, comme on peut le penser souvent à la lecture de nos quotidiens favoris, mais bien sûr la médiation, c'est-à-dire une politique qui s'adresse en priorité à la volonté d'élargir le public et qui ne s'adresse pas seulement au public des gens qui sont déjà cultivés.

Voilà quel est notre souhait, voilà quelles sont les propositions que nous faisons et voilà pourquoi nous nous abstenons sur ce budget.

M. FRERE.- Je vais donc répondre, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord à Monsieur Victor.

Vous êtes toujours très sensibilisé sur le musée des Arts asiatiques : il a fait 30 000 entrées. Cela correspond au nombre de visiteurs par exemple du musée des beaux-arts à Nice, du musée Chéret. Il a fait 30 000 entrées avec des tarifs qui sont supérieurs. C'est la raison pour laquelle nous allons baisser les tarifs et je suis convaincu que l'année prochaine nous aurons des recettes et surtout des visiteurs en nombre beaucoup plus important. Il s'agit quand même d'un des musées de la Côte d'Azur les plus importants.

Pour répondre au groupe socialiste, je suis quand même un peu étonné parce que je crois que la culture est une sensibilité particulière et, lorsque j'entends certaines critiques, je ne comprends pas très bien. La créativité aussi, Monsieur Victor, c'est de monter un opéra d'enfants : la Pérouse. Nous allons monter cet opéra qui sera splendide, où vont chanter en direct 3 000 enfants. Aucun département de France ne le fait.

Enfin, je vous rappelle que les « soirées estivales » représentent d'abord « l'égalité » entre la mer, le moyen pays et la montagne, ainsi qu'une diversité considérable : nous avons toutes les musiques, tous les spectacles dans ces « soirées estivales » et nous faisons travailler 600 artistes. Qui peut dire en France, dans un département, qu'il fait travailler 600 artistes en direct ? Ce ne sont pas des subventions à tel ou tel festival, il s'agit d'une politique volontariste de notre département.

Enfin, il y a un baromètre de ce que ressentent les habitants de ce département, et la culture arrive en tête : près de 80 % des habitants des Alpes-Maritimes sont favorables à la politique culturelle. Je préfère donc en matière culturelle écouter ce que nos habitants souhaitent et demandent, et être en parfaite harmonie avec eux.

M. Le Président.- Je vous remercie.

De toute façon, la culture est une question de sensibilité personnelle. Il n'y a pas des cultures de gauche et des cultures de droite. Nous sommes cinquante-deux conseillers généraux, si vous me demandez ma conception personnelle de la culture, elle sera certainement bien différente de celle de beaucoup d'entre vous ici. On s'engage sur une politique culturelle en essayant de lui faire porter ses fruits en matière de tourisme, d'économie, d'aide aux artistes, d'aide à l'expression, de nouvelles cultures aussi. Je trouve que nos résultats sont plutôt bons. Concernant les « soirées estivales », je pense que vous êtes un peu injuste, Monsieur Mottard, parce que je crois que c'est le domaine dans lequel nous avons l'indice de satisfaction le plus élevé et qui draine un important courrier électronique. Après, tout est discutable.

Quant au musée des Arts asiatiques, vous le savez, je l'ai souvent dit au docteur Frère avec beaucoup de franchise, je veux qu'on trouve une solution. Vous avez demandé les chiffres, je vais vous les donner. Encore une fois, je ne cache rien ici. Les chiffres sont les suivants :

- fréquentation : 29 542 visiteurs en 2005 dont 17 148 entrées gratuites
- recettes : billetterie 71 935 € ; boutique 56 304 €
- coût de fonctionnement : plus de 2 000 000 €

Je pense qu'il n'y a aucun musée départemental qui puisse afficher quelque bénéfice que ce soit, personne n'en doute ici. Il y a quand même un décalage important entre les recettes et le coût de fonctionnement et le nombre de visiteurs est largement insuffisant. Je propose donc que l'on essaie d'autres pistes en 2006, notamment la baisse du tarif d'entrée qui est à 6 € et qui passerait à 4,50 €, c'est-à-dire au même pris que le musée des Merveilles qui lui fonctionne très bien, et le tarif réduit de 4 € à 2 € qui est aussi une harmonisation avec le musée des Merveilles.

Je propose la poursuite du billet commun qui a été mis en place avec le parc Phoenix en juillet 2005. Il semblerait, depuis juillet 2005, avec ce billet commun, qu'il y ait une montée en puissance de la fréquentation.

Nous allons, maintenant que nous avons obtenu le terrain de la ville, faire les travaux d'ouverture et développer les expositions à thème, et notamment monter une grande exposition d'été sur Bollywood et le cinéma indien, en relation avec le festival international du film à Cannes. Nous ferons alors le bilan. Si effectivement les résultats sont améliorés, cela nous aura donné quelques pistes à tendance positive qu'il faudra renforcer et diversifier. Si, par contre, nous voyons que le bilan reste au même niveau, dans ce cas je souhaite qu'un débat soit ouvert entre nous sur le devenir du musée des Arts asiatiques. A un moment, il faut savoir faire des constats et regarder quelles sont les décisions à prendre et les responsabilités à assumer.

Voilà ce que je propose : que 2006 soit une année où l'on modifie un peu les orientations du musée et où l'on essaie de renforcer son attractivité. Je pense que nous devrions arriver à des résultats plus probants que ceux enregistrés aujourd'hui. Ce musée est de toute évidence reconnu par tous les passionnés, les spécialistes, comme de grande qualité et de grande valeur, mais peut-on considérer qu'il apporte une contribution suffisamment forte à une politique culturelle et touristique départementale ?

M. VEROLA.- Monsieur le Président, vous avez souhaité tout à l'heure que des remarques et des propositions soient faites. Or, je trouve que nous avons réussi, depuis quatre ans que je suis impliqué dans la culture ici, à faire évoluer ce budget selon les demandes qui nous ont été faites. Nous avons notamment développé les musiques actuelles. On nous dit qu'il n'existe pas assez de politique de proximité par le biais des institutions. Or nous subventionnons des théâtres qui

permettent de faire jouer des troupes de proximité et nous y avons répondu. Et le musée des Arts asiatiques a évolué au fur et à mesure.

Cette année qui présente un certain nombre de nouveautés, je trouve qu'il aurait été bon de faire l'unanimité sur un budget qui est très construit, en augmentation et très positif. Par ailleurs, nous avons, pour plus de transparence aussi, séparé la politique de l'orchestre de la politique globale de l'opéra et nous avons essayé de répondre à toutes les demandes. C'est pourquoi je regrette que le groupe socialiste s'abstienne. Le groupe communiste qui, à un moment donné, avait failli s'abstenir ou ne pas voter l'année dernière, est revenu à un vote positif. A mon avis, il faut savoir faire des propositions et, lorsqu'elles sont acceptées, les adopter à l'unanimité.

M. Le Président.- Vous avez raison Monsieur le Président. En tout cas merci, parce que je sais que vous conduisez les travaux de la commission avec ce sens de l'ouverture et du dialogue qui est le vôtre.

Je mets aux voix le budget des affaires culturelles.

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste).

Je vous propose de suspendre la séance et de reprendre nos travaux à 14 h 30.

◆◆◆